

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022**

Le mercredi 30 novembre 2022, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 24 novembre 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 28 novembre 2022.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA	M. BOYAJEAN	M. BUSSY
M. CHEVANDIER	Mme DASPET	M. DIDIER
Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI	M. EPARA EPARA
Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS	M. GLEIZES
Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. HOCQUARD	M. INDJIC
M. JALLAMION	Mme JARDIN	Mme JASSIN
M. JOSEPH	Mme NAGELS	M. PLIEZ
Mme PRIMET	M. ROGER	M. SAKHO
M. SALACHAS	M. SAMAKE	M. SAUVAGE
M. SOREL	Mme TRACHEZ	

S'ETAIT EXCUSÉES

Mme De MASSOL	Mme HERRERO	Mme RIVIER
Mme ZIANE		

POUVOIRS

M. ALIBERT, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à Mme DJELLALI
Mme EKON a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. CHEVANDIER
Mme GARRIGOS, arrivée en retard, a donné pouvoir à M. BOUHDIDA-LASSERRE pour le début de la séance
M. GOULIN a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
Mme GUHL a donné pouvoir à M. INDJIC jusqu'au départ de celui-ci, puis à Mme TRACHEZ
M. HOCQUARD, arrivé en retard, a donné pouvoir à Mme TRACHEZ pour le début de la séance
M. INDJIC, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à M. HOCQUARD
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme NAGELS
M. SAMAKE, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. EPARA EPARA pour le début de la séance
Mme SIMONNET a donné pouvoir à M. SOREL

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M. RAZZANO – Mme ARMAND

Ordre du jour

1. Délibérations.....	8
MA20.2022.366 : Désignation d'un.e secrétaire de séance.....	8
2022 DJS 163 : Convention de cession à titre gratuit d'éléments en bois issus de la charpente de la piscine Georges Vallerey à l'association Extramuros. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	8
MA20.2022.367 : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022.	9
2022 DLH 262 : Réalisation, 36 à 42 rue Duris (20 ^e), d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1.396.170 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.	10
2022 DLH 341 : Réalisation, 14-16 rue Pali Kao et 9-11-13-15-17 Villa des 3 Couronnes (20 ^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Batigère en Île-de-France - Subvention (199.171 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.	11
2022 DLH 367 : Réalisation, 50 rue de Bagnolet (20 ^e), d'un programme de rénovation d'une résidence sociale comportant 13 logements par HENEO - Subvention (119.160 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	11
2022 DLH 371 : Réalisation, 2-6 avenue de la Porte des Lilas et 1-5 rue Charles Cros (20 ^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (741.307 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	11
2022 DLH 372 : Réalisation, 15/17 ter rue Saint-Fargeau (20 ^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (290.400 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	12
2022 DLH 387 : Réalisation, 20 à 28 rue des Panoyaux (20 ^e), d'un programme de rénovation de 48 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (722.400 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	12
2022 DJS 152 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	12
2022 DJS 162 : Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	13
2022 DLH 117 : Réalisation, Lot 11 de la ZAC Python Duvernois (20 ^e), d'un programme de construction de 17 logements sociaux (6 PLAI, 5 PLUS, 6 PLS) par la RIVP - Subvention (1.340.021 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	13
2022 DLH 212 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 43 rue des Panoyaux (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 60 logements sociaux PLS. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	14
2022 DLH 214 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 3 rue Robineau (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 73 logements sociaux PLS. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	18
2022 DLH 215 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 11 Passage Jesseaume (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 52 logements sociaux (16 PLAI, 21 PLUS, 15 PLS). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	21

2022 DLH 229 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble 5 à 9 rue Olivier Métra / 10-12 rue des Rigoles (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux PLS. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	21
2022 DLH 238 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble situé 77 rue d'Avron (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 15 logements PLS. Mme Virginie DASPET rapporteure.	21
2022 DLH 257 : Garantie du service des montants dus à 50% d'un emprunt de droit allemand à zéro coupon de 21.300.000 euros souscrit par la RIVP pour le financement de diverses opérations. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	21
2022 DLH 283 : Réalisation, 126 boulevard de Belleville (20 ^e), d'un programme de création d'une Résidence sociale comportant 28 logements PLAI par Paris Habitat - Subvention (329.708 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	22
2022 DLH 303 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 131 rue de Bagnolet (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 20 logements sociaux (6 PLAI, 8 PLUS et 6 PLS). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	24
2022 DLH 307 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 25 rue du Retrait (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 100 logements sociaux (100 PLS) par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	24
2022 DLH 357 : Réalisation, 36/40 rue Olivier Métra (20 ^e), d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (230.334 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	24
2022 DLH 388 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble situé 129-131-133 rue Pelleport et 15-17 rue des Pavillons (20 ^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 9 logements sociaux. Mme Virginie DASPET.	24
2022 DLH 389 : Réalisation, 122-124 rue d'Avron (20 ^e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 8 logements dont 3 logements sociaux en PLS et 5 logements intermédiaires par la RIVP - Subvention (117.330 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	24
2022 DLH 398 : Réalisation, 6-10 rue Pierre Bayle (20 ^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (8 PLAI, 6 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1.759.800 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	25
2022 DLH 410 : Location de l'immeuble 124-126 boulevard de Belleville (20 ^e) à Paris Habitat-OPH - Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	26
2022 DSP 72 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville à la RIVP concernant le futur équipement de promotion de la santé dans le lot 04 de la ZAC Python Duvernois (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	26
2022 DVD 146 : Plan Vélo 2021-2026 - Convention pour la pérennisation de pistes cyclable dans le Nord-Est parisien, programme européen opérationnel FEDER FSE 2014-2020 pour un montant de 1.961.666,80 euros HT. M. Michel ROGER rapporteur.	27
MA20.2022.414 : Signature du Contrat de Prévention et de Sécurité du 20 ^e arrondissement 2022-2026. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.	28
2022 DSOL 110 : Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.	32

2022 SG 86 : Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP). Mme Alexandra JARDIN rapporteure.....	34
2022 DAC 506 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango au 176 boulevard de Charonne (20 ^e). M. Pascal JOSEPH rapporteur.....	38
2022 DAC 66 : Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement de deux studios de danse à la Cité Bonnier (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	38
2022 DASCO 128 : Caisse des écoles (20 ^e) - Subvention 2023 (12.262.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	39
2022 DJS 128 : Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	39
2022 DSOL 141 : Subventions (151.730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	40
2022 DASCO 73 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508.160 euros) et subventions travaux (76.074 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	40
2022 DASCO 136 : Collèges publics - Contribution (1.643.555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	40
2022 DASCO 137 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91.206 euros) au titre des services de restauration pour 2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	40
2022 DFPE 177 : Subventions (68.800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	40
MA20.2022.381 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance, situé 5 bis rue Stendhal à Paris 20 ^e , et autorisation au Maire du 20 ^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	40
2022 DFPE 179 : Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance - Avenant à une convention de subventionnement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (328.300 euros). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	40
2022 DFPE 185 : Subvention exceptionnelle (400.000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19 ^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	40
2022 DPE 45 : Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens. M. Martin BUSSY rapporteur.....	40
2022 DLH 68 : Modification des garanties d'emprunts finançant des programmes de création ou rénovation de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP (31.357.857 euros). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	40

2022 DLH 391 : Mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Frapié (20 ^e) au Ministère des Armées (État) - Convention d'occupation temporaire du domaine public. Mme Virginie DASPET rapporteure.	40
2022 DSP 102 : Subventions (140.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13 ^e arrondissement de Paris et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	40
2022 DJS 30 : Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'OMS 9 et d'avenants avec 12 OMS. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	40
2022 DJS 32 : Transformations Olympiques - Subventions (100.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	40
2022 DJS 33 : Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	40
2022 DVD 91 : Avenant à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses. M. Vincent GOULIN rapporteur.	41
2022 DVD 142 : Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses. M. Vincent GOULIN rapporteur.	41
2022 DILT 08 : Signature d'un contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris. M. Michel JALLAMION rapporteur.	41
2022 DAC 210 : Subvention (20.000 euros) à l'association Art Azoï (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	41
2022 DAC 314 : Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris. Mme Marthe NAGELS rapporteure.	41
2022 DDCT 109 : Subventions (8.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 4 associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.	41
2. Vœux	41
V20-2022-422 : Vœu présenté par les élu.e.s du groupe les Écologistes 20, relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique.	41
V20-2022-423 : Vœu du groupe communiste et citoyen et du groupe Génération.s pour de nouvelles réserves pour espaces verts à inscrire au Plan Local d'Urbanisme.	46
V20-2022-424 : Vœu de l'Exécutif relatif au financement de nouveaux équipements publics culturels dans le 20 ^e arrondissement.	47
V20-2022-425 : Vœu du groupe Paris en Commun pour un hommage à Idir dans le 20 ^e arrondissement.	48
V20-2022-426 : Vœu de l'Exécutif relatif à la pérennisation des missions des Espaces Dynamiques Insertion.	49
V20-2022-427 : Vœu de l'Exécutif relatif à la circulaire du 17 novembre 2022 renforçant les mesures de contrôle des étrangers en France.	51

V20-2022-428 : Vœu de l'Exécutif pour la suspension du gynécologue Émile Daraï et l'arrêt de ses consultations publiques à l'hôpital Tenon (20^e)..... 54

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du public qui êtes avec nous ce soir, en ligne ou dans la salle. Aujourd'hui, 30 novembre 2022, à 19 heures le Conseil du 20^e arrondissement se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et à chaque conseiller par moi-même, le 24 novembre 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce Conseil sera le dernier de l'année 2022 et l'occasion pour moi de remercier la Direction Générale et l'ensemble des services, ainsi que l'équipe de mon cabinet et les élu.e.s de notre majorité municipale qui œuvrent quotidiennement pour faire de cet arrondissement un lieu qui reste propre et sûr, agréable à vivre, écologique et solidaire pour vous toutes et tous. Ces actions d'ailleurs se reflètent dans les investissements que nous défendons pour vous, pour améliorer votre cadre de vie, pour entretenir et rénover les équipements municipaux dont vous bénéficiez. Je vais vous citer quelques exemples pour 2023 : 610 000 euros seront consacrés à l'entretien des bibliothèques et médiathèques de l'arrondissement, dont 400 000 pour le conservatoire Georges Bizet ; à cela s'ajouteront 10 millions sur la mandature pour la création d'un équipement place Henri-Malberg, 5 millions pour la création d'un conservatoire à rayonnement régional de Paris - CRR rue de Noisy-le-Sec ; comme chaque année, 2,5 millions seront investis pour l'entretien, la rénovation et l'embellissement des écoles, notamment pour aménager des cours Oasis dans les écoles rue Piat et rue du Retrait ; 1,77 million pour l'amélioration de la voirie et de l'espace public, en particulier rue de Buzenval, rue Olivier Métra, rue Pelleport et rue Planchât ; 675 000 euros pour l'entretien des crèches et des équipements de la petite enfance ; 645 000 euros pour l'entretien des espaces verts ; 285 000 euros pour l'entretien des équipements sportifs ; 275 000 euros pour les équipements jeunesse.

Ainsi, nous poursuivons sans faille la lutte contre le réchauffement climatique et le combat pour plus de justice sociale. Avec la Ville de Paris, nous mettons en œuvre des moyens conséquents pour rendre votre cadre de vie plus agréable, plus respirable et moins pollué. Je reviens sur les cours Oasis mais aussi sur les rues aux écoles, les pistes cyclables, le tri et le réemploi, l'alimentation durable, le bâti écologique et la végétalisation, extension et création d'espaces verts. Je vous avais annoncé, en préambule du dernier Conseil, le rachat par la Ville de Paris, avec le soutien de la Métropole, de la portion dite « surlargeur » de la Petite Ceinture entre le cours de Vincennes et la rue du Volga. Nous y créerons un sentier de promenade, accessible à toutes et tous dans un nouveau parc de 3,5 hectares où nous planterons 2 000 arbres. La réunion publique concernant cette surlargeur et la présentation du projet aura lieu ce samedi 3 décembre à l'Espace Paris Jeunes Davout, 32 boulevard Davout. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.

Enfin, nous poursuivons la présentation du bilan de nos deux ans de mandat dans tous les quartiers. Je le redis avec humilité : oui, vous nous exprimez chaque jour des impatiences, des sujets nouveaux, d'autres plus anciens ; oui, il reste, bien sûr, beaucoup à faire, mais nous sommes attachés à vous rendre des comptes en responsabilité et à vous associer à l'évolution de ce projet de mandature que nous avons construit ensemble et pour lequel vous nous avez élus. Je remercie les élu.e.s qui sont à mes côtés à ces réunions publiques et je vous donne rendez-vous demain, jeudi 1^{er} décembre, à 19h30 à la bibliothèque Assia Djebar, mercredi 7 décembre à 19h30 à l'école Sorbier, 15 rue Sorbier, et jeudi 8 décembre à 19h30 à l'école Télégraphe, 29 rue du Télégraphe.

Avant de laisser place aux échanges qui – je n'en doute pas – enrichiront l'intérêt général, je remercie l'ensemble des équipes de la mairie et de nos prestataires qui ont œuvré à la préparation et à la bonne tenue de notre Conseil. Je vous souhaite donc un bon Conseil d'arrondissement.

Sans plus attendre, je vais donc vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer les présents, les excusés, les absents et les pouvoirs.

Le Maire procède à l'appel des présents.

1. Délibérations

M. PLIEZ

Le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer, au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

MA20.2022.366 : Désignation d'un.e secrétaire de séance.

M. PLIEZ

La première délibération que je vous demande de voter concerne la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de nommer comme secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, M. Thomas CHEVANDIER. Il sera aidé par Mme Sophie MAINTENAY, chargée du suivi du Conseil d'arrondissement au sein des services de la mairie et secrétaire auxiliaire. Si vous êtes d'accord, je vous propose de voter et de tester QuizzBox. Pendant ce temps, nous balayons les inscriptions pour vérifier que nous avons tous les inscrits.

Après consultation des membres, M. CHEVANDIER est désigné secrétaire de séance.

2022 DJS 163 : Convention de cession à titre gratuit d'éléments en bois issus de la charpente de la piscine Georges Vallerey à l'association Extramuros. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

M. PLIEZ

Je vous propose tout de suite de passer à l'examen des délibérations qui ont fait l'objet d'inscription et, selon ma liste, la première inscription concerne la DJS 163. La parole est à M. JALLAMION, et Mme DJELLALI est la rapporteuse.

M. JALLAMION

Bonjour à toutes et à tous. La piscine Georges Vallerey a été désignée site d'entraînement pour les épreuves de natation des Jeux Olympiques 2024. Elle fait actuellement l'objet d'une rénovation d'ampleur sous maîtrise d'ouvrage Ville de Paris. La toiture de la halle bassin de la piscine va être remplacée, la charpente de bois et les panneaux en polycarbonate vont être ôtés. 10% du volume global doit être réemployé selon la convention passée avec SOLIDEO. Ainsi, notre Ville montre une fois de plus son attachement au réemploi et au circuit court, qui constituent désormais une priorité pour notre Ville. À l'image de Jacques BAUDRIER, adjoint à la maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, qui s'attache au quotidien à augmenter le taux de recyclage et de réemploi des matériaux, lors de la rénovation et des transformations du bâti, c'est sur chaque ouvrage que nous devons être attentifs.

Je tenais donc, au nom du groupe Communiste et Citoyen, à saluer cette délibération, ainsi que l'intérêt et le travail de Lila DJELLALI et, au-delà, de l'ensemble des membres de l'exécutif du 20^e, à commencer par notre Maire, pour leur intérêt aux écogestes et au réemploi. C'est une nécessité écologique et c'est un impératif politique. Ce bois sera employé via la fabrication de mobilier et la réalisation de la signalétique du site. Le reste du volume de bois déposé a fait l'objet d'un appel à projets lancé à l'été 2022 à destination des associations.

Extramuros que nous saluons – et je sais, Lila, ton attachement à maints titres justifiés à cette association – a fait connaître son intérêt pour bénéficier d'un don de 6 m³ de bois. Nous déplorons, hélas, qu'il n'y ait pas d'autres volontaires dans le milieu associatif malgré les efforts de notre adjoint aux associations Jean-Baptiste SALACHAS. Pourtant, le réemploi du bois peut avoir beaucoup d'utilité. Ainsi, dans la continuité du vœu des écologistes du 20^e, que le groupe Communiste et Citoyen tient à saluer de nouveau, qui avaient demandé à fabriquer des bancs et des chaises avec ce bois pour nos écoles, notre groupe souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de le réemployer dans nos parcs et jardins. Nous ne doutons pas que notre adjoint aux espaces verts, Sylvain INDJIC,

puisse trouver là matière première pour rénover du mobilier, des clôtures et autres éléments. Notre adjoint à la végétalisation de l'espace public, Vincent GOULIN, pourrait également voir s'il y a possibilité, par exemple, d'exploiter ce bois pour que les habitant.e.s et les associations puissent l'utiliser pour rénover les petits piquets des pieds d'arbres qui, hélas, ne sont pas à l'abri des aléas climatiques et pour mettre des jardinières dans nos rues afin de les égayer encore davantage.

Je crois savoir, ma chère Lila, que déjà une partie de ce mobilier est le fruit d'une coopération de partenariat avec l'association Extramuros, mais il me semble important de considérer les possibilités dont nous disposons pour que les services mêmes de la Ville puissent réutiliser ce noble matériau. Il s'agit concrètement d'une action, certes modeste, mais réelle contre le réchauffement climatique. Notre planète brûle, chaque geste compte.

M. PLIEZ

Pour vous répondre, Mme DJELLALI.

Mme DJELLALI

Oui, bonjour à toutes et à tous. Merci, Michel JALLAMION, d'avoir souligné le travail qui a porté à cette délibération. C'est un travail qui existe depuis deux ans avec la délégation que Florentin LETISSIER en centrale accompagne au niveau de l'économie circulaire et de l'ESS, surtout en ce qui concerne le bâtiment, avec la volonté de se resserrer au maximum des déconstructions pour mieux reconstruire. Les premiers jalons sont posés dans le 20^e arrondissement grâce, très souvent, à l'association Extramuros, et nous nous en félicitons. Bien évidemment, les structures de l'ESS sont à disposition. Elles constituent un outil indispensable pour ce qui est des questions sociales, environnementales et écologiques.

Je n'ai rien d'autre à ajouter, à part vous remercier de soutenir cette délibération qui n'est certes pas la première. Il y a en effet tout le travail sur l'économie circulaire et les territoires « Zéro Déchet » réalisé en collaboration avec Envie le Labo, qui récupère un grand nombre d'électroménagers, et avec Extramuros. Et d'ailleurs, je vous rappelle à juste titre que nous avons eu une réunion où nous nous sommes interrogés sur la meilleure façon d'utiliser le bois, sur toute la partie relative aux appels à projets et sur la possibilité de mieux intégrer les structures de l'ESS. À l'instar de ces dernières, je reste à votre entière disposition.

M. PLIEZ

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de vous prononcer pour cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.367 : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022.

M. PLIEZ

Maintenant que j'ai une liste à jour sous les yeux, je vais faire un petit rétropédalage et vous proposer de revenir à l'adoption du PV du 9 novembre 2022. Y a-t-il des remarques ? Comme je ne vois pas des mains se lever, je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 262 : Réalisation, 36 à 42 rue Duris (20^e), d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1.396.170 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner un certain nombre de délibérations DLH en commençant par la DLH 262. La parole est à M. François-Marie DIDIER et le rapporteur est M. Antoine ALIBERT.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous rassurer, je me suis inscrit sur un certain nombre de délibérations car, comme c'est désormais la tradition au mois de décembre, nous avons un bloc de délibérations en matière de logement et d'habitat. Ce soir, nous en avons 21 qui concernent le 20^e arrondissement. Je commencerai donc par la DLH 262, mais je parlerai également – si vous en êtes d'accord – des DLH 341, 367, 371, 372, 387 et 357. Toutes ces délibérations portent sur la réalisation de travaux de rénovation de logements sociaux. Bien évidemment, nous encourageons ces rénovations et exprimerons donc un vote favorable sur toutes les délibérations DLH.

Ce sont plus de 4 millions d'euros qui seront octroyés pour la rénovation de logements sociaux. Je souhaite porter l'attention sur la question des programmes d'îlots de fraîcheur. Antoine ALIBERT pourra rappeler ce que la Ville et les bailleurs sociaux envisagent de faire à ce sujet, car il s'agit d'un point qui mérite toute notre considération, notamment en ce qui concerne les eaux pluviales. J'associe à ma demande Raphaëlle PRIMET et mon ami Jérôme GLEIZES, qui siège avec moi au Conseil d'administration du SIAAP. Le sujet des eaux pluviales est un sujet important, dont on parle assez peu. Au SIAAP, on a l'habitude d'en discuter. C'est un sujet important pour les usagers franciliens puisqu'avec l'imperméabilisation des sols, malheureusement, les eaux pluviales se retrouvent dans les réseaux du SIAAP et, par temps de gros orages, elles se déversent en Seine avec des conséquences sur nos rivières. Toutes les initiatives en matière d'eaux pluviales sont à prendre en compte, et c'est la raison pour laquelle je souhaitais intervenir sur les délibérations DLH, que nous voterons favorablement.

M. PLIEZ

Merci. M. CHEVANDIER, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. CHEVANDIER

Très brièvement et seulement pour souligner le rôle des bailleurs sociaux dans la désimperméabilisation de centaines de mètres carrés dans le 20^e arrondissement. Les bailleurs jouent un rôle très important dans cet objectif. Nous ne le voyons pas forcément parce nous avons tendance à nous concentrer sur les évolutions qui ont lieu dans les espaces publics, sans nous intéresser à ce qui se passe dans les arrière-cours et dans les résidences. Un travail très important est mené par les bailleurs, et notamment par ceux de la Ville, travail qui témoigne d'une volonté politique très forte de désimperméabiliser les sols. Je voulais profiter de cette occasion pour le souligner.

M. PLIEZ

M. ALIBERT pour répondre à ces deux interventions.

M. ALIBERT

Oui, bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire, merci M. CHEVANDIER et M. DIDIER pour vos interventions et vos votes favorables à cette action de la Ville, réalisée grâce aussi au rôle essentiel des bailleurs sociaux. Comme vous l'avez rappelé, il s'agit du vote de toutes les opérations Plan Climat que l'on fait traditionnellement en décembre. Nous en avons déjà parlé lors du dernier Conseil d'arrondissement.

J'aimerais vous fournir quelques chiffres sur cette action. Depuis 2009, année du début des opérations qui ont été lancées quand la Ville s'est dotée d'un Plan Climat Air Énergie – à l'époque

c'était le nom –, plus de 13 000 logements sociaux ont été rénovés dans le 20^e arrondissement. Ce sont plus de 55 000 logements sociaux qui ont bénéficié de ces rénovations sur tout Paris. Depuis 2020, dans cette mandature, on est déjà à près de 2 300, auxquels s'ajoutent ceux pour lesquels vous allez voter ce soir pour 4 millions d'euros de subventions. Quelques chiffres encore : c'est 58% de gain énergétique en moyenne pour chaque logement, ce qui atteint les objectifs fixés quand ces opérations ont été lancées. Ce sont aussi 55% d'émissions de gaz à effet de serre en moins. Étant donné l'urgence climatique et la guerre pour le climat dans laquelle la Ville s'est engagée, c'est autant d'émissions de CO2 évitées. Cela permet aussi concrètement de valider le fameux slogan « Fin du monde, fin du mois, même combat », qui paraît parfois un peu dérisoire en manifestation, mais qui prend là tout son sens, car il s'agit de 400 euros économisés par an et par logement pour les ménages qui résident à Paris, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel où tous les prix flambent, ceux de l'énergie en premier lieu.

Comme Thomas CHEVANDIER l'a souligné, les bailleurs avancent à chaque opération sur tous les aspects des rénovations du bâti, c'est-à-dire la dépermeabilisation des sols, ainsi que sur les questions qui concernent la lutte contre les îlots de chaleur et la création de vrais îlots de fraîcheur. J'ajoute à cela le deuxième impératif, « la deuxième jambe » de la lutte contre l'urgence climatique, à savoir le combat contre l'extinction de la biodiversité. Martin BUSSY en parlait, je crois, la semaine dernière, il y a aussi un « Plan Moineaux » qui se développe. Les bailleurs constituent un outil essentiel pour nous aider à créer des îlots de fraîcheur et à préserver, grâce à la végétalisation, la biodiversité dans notre arrondissement. Sylvain INDJIC pourra en parler mieux que moi.

Enfin, en ce qui concerne les eaux pluviales, nous avons organisé une réunion de présentation de la révision du Plan Climat à la Mairie du 20^e la semaine dernière, en présence de Dan LERT et d'Éric PLIEZ. Les eaux pluviales ont été l'un des sujets de préoccupation remontés par les habitants qui étaient présents à la réunion. La Ville s'est engagée à agir pour éviter le problème que vous citez vis-à-vis du SIAAP. La désimpermeabilisation des sols nous aidera, mais le schéma de l'eau non potable et de la récupération des eaux pluviales est également essentiel. Parmi les opérations que nous allons voter ce soir, la plupart d'entre elles prévoient des dispositifs de récupération d'eau pluviale dont nous pouvons nous féliciter.

M. PLIEZ

Merci, Antoine ALIBERT. Mes excuses à Virginie DASPET, car je n'avais pas vu sa main se lever. N'hésitez pas à me rappeler à l'ordre, quand je vous oublie. Juste un mot pour conclure : nous avons également eu une très belle réunion sur Éco-Rénovons, qui était à destination des copropriétés, avec plus de 350 personnes, une réunion qui, je pense, donnera de bons résultats et qui va dans le même sens.

Je vous propose de voter successivement, puisqu'on ne peut pas le faire en bloc, les délibérations DLH en commençant par la DLH 262. Je j'ai bien compris, on risque d'avoir l'unanimité. Thomas CHEVANDIER vous n'avez pas pris part au vote, du fait de votre appartenance à ELOGIE-SIEMP.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 341 : Réalisation, 14-16 rue Pali Kao et 9-11-13-15-17 Villa des 3 Couronnes (20^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Batigère en Île-de-France - Subvention (199.171 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DLH 367 : Réalisation, 50 rue de Bagnolet (20^e), d'un programme de rénovation d'une résidence sociale comportant 13 logements par HENEO - Subvention (119.160 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DLH 371 : Réalisation, 2-6 avenue de la Porte des Lilas et 1-5 rue Charles Cros (20^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (741.307 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DLH 372 : Réalisation, 15/17 ter rue Saint-Fargeau (20^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (290.400 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DLH 387 : Réalisation, 20 à 28 rue des Panoyaux (20^e), d'un programme de rénovation de 48 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (722.400 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2022 DJS 152 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération DJS 152. La parole est à M. BOUHDIDA-LASSERRE.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Chers collègues, je suis heureux de présenter ces deux délibérations DJS que je vais traiter en même temps, car elles portent sur le dispositif Paris Jeunes Vacances que nous connaissons et qui est essentiel pour les jeunes du 20^e. Nous le savons, un trop grand nombre d'habitantes et d'habitants du 20^e ne peuvent pas se permettre de partir en vacances. Derrière l'image d'Épinal de départ à la mer, à la montagne ou au camping, se cache encore une réalité difficile pour de nombreuses familles dont les enfants malheureusement pâtissent. Le 16^e Baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours populaire a publié, en septembre dernier, un rapport qui indique que la proportion des ménages rencontrant des difficultés financières pour partir en vacances atteint le record de 47%. Les jeunes sont parmi les plus impactés avec 13% d'entre eux qui ne partent jamais en vacances.

Face à cette situation, depuis 2003 la Ville de Paris s'engage et se mobilise à travers le dispositif Paris Jeunes Vacances qui permet à des jeunes de partir en autonomie sans accompagnement d'adultes. La réalisation de ce projet de vacances participe à leur responsabilisation. Dans le 20^e, avec les membres de la commission – je salue Maxime SAUVAGE et ma collègue Brigitte JASSIN qui suivent les commissions avec moi –, nous nous arrêtons essentiellement sur des critères sociaux pour attribuer l'aide de la Ville, notamment le non-départ en vacances, l'accompagnement par des structures de l'arrondissement, d'aide sociale à l'enfance ou de clubs de prévention. Cette aide est d'autant plus nécessaire qu'après la période de Covid-19 nous avons dû renoncer à son attribution en 2021 et que beaucoup de jeunes ont souffert de l'enfermement chez eux, à la fois d'un point de vue scolaire et d'un point de vue de santé mentale.

En premier lieu, j'appelle, bien sûr, à voter la délibération DJS 152, mais je souhaite également insister sur l'importance de voter la délibération DJS 162, qui constitue une excellente nouvelle, puisque la Ville de Paris a débloqué des montants supplémentaires en rattrapage de l'année dernière, et que parmi les 250 aides supplémentaires, 22 sont ciblés pour le 20^e arrondissement. Nous avons donc quelques semaines pour l'annoncer aux acteurs de l'arrondissement, pour organiser une commission à venir et pour attribuer, comme chaque année, 100% des aides disponibles. Voilà tout. Avant de conclure, je tiens à saluer les acteurs de l'arrondissement qui font vivre le droit aux vacances, car il existe des dispositifs, mais aussi des départs, des séjours et des échanges. Je pense notamment à l'EPJ Mahalia Jackson qui a fait un échange avec la ville de Lecce, je pense au centre social des Rigoles en Italie et à la Maison du Bas Belleville à Biarritz. Tous ensemble, faisons vivre le droit aux vacances pour le 20^e arrondissement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. S'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de voter séparément les deux délibérations, en commençant par la DJS 152.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DJS 162 : Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022. M. Lyes BOUHDIRA-LASSERRE rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter maintenant la DJS 162.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 117 : Réalisation, Lot 11 de la ZAC Python Duvernois (20^e), d'un programme de construction de 17 logements sociaux (6 PLAI, 5 PLUS, 6 PLS) par la RIVP - Subvention (1.340.021 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner la DLH 117. La parole est à M. DIDIER qui intervient également sur les DLH 212, 214, 215, 229, 238, 257, 283, 303, 307, 357, 388, 389, 398 et 410. Je le dis au cas où M. DIDIER souhaiterait faire une intervention groupée, même s'il a le droit de faire une intervention par chaque délibération.

M. DIDIER

J'ai regroupé mes interventions par thème.

Eh oui, c'est ça de travailler les dossiers... Il y a des similitudes, bien évidemment, comme c'était déjà le cas pour les délibérations que nous avons adoptées tout à l'heure, liées au Plan Climat et aux îlots de fraîcheur, qui formaient un paquet. Les DLH 117, 389 et 283 constituent un autre paquet, que nous voterons favorablement. Les délibérations relatives à des opérations de construction de nouveaux logements sociaux dans le 20^e arrondissement présentent des programmes qui sont, la plupart du temps, assez déséquilibrés et pour cette raison notre groupe vote habituellement contre. Toutefois, la DLH 117 concerne le quartier de Python Duvernois et, même si le programme est déséquilibré puisqu'il n'y a que 6 PLS face à 6 PLAI et 5 PLUS, nous avons toujours fait une exception vis-à-vis de ce quartier qui doit être rééquilibré. Pour cette raison, nous voterons en faveur de la délibération DLH 117. Je souhaitais également intervenir sur la DLH 283, car il s'agit d'une délibération importante qui soutient un projet social d'accueil de femmes victimes de violences en situation d'exclusion sociale et de précarité. Je pense que le rapporteur pourra présenter ce projet. Nous voterons évidemment en faveur. Quant à la délibération DLH 389, elle présente un programme totalement équilibré avec, certes, de la surélévation, mais aussi une prise en compte de toutes les catégories sociales. Je me félicite de cette délibération que nous voterons favorablement. Le plus dur arrive, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. Ce que je vous propose, puisque M. DIDIER est le seul intervenant, est de vous prononcer sur la DLH 117, après la prise de parole de M. CHEVANDIER, bien sûr. Oui, sur la DLH 117, parce que sur les autres délibérations il y a d'autres inscriptions.

M. CHEVANDIER

D'accord. Sur la DLH 117...

M. PLIEZ

On commence par voter. Attendez... la parole est à M. CHEVANDIER. C'est ce que j'ai dit : sur la DLH 117, parce que sur les autres délibérations il existe des demandes de prise de parole, même si j'ai bien noté que M. DIDIER est intervenu sur trois délibérations.

M. CHEVANDIER

J'aimerais tout d'abord souligner que la DLH 117 témoigne du fait que le programme du Python Duvernois progresse. Cette délibération constitue en fait une étape de cette progression, qui est reconnue par les habitants et qui se déroule à la fois à travers l'efficacité et le fonctionnement du relogement, l'avancée claire des travaux et le financement de cette délibération. C'est l'occasion de le reconnaître et de le souligner.

Sur la question de l'équilibre de l'opération, je suis un peu surpris de votre intervention, M. DIDIER, car il s'agit de l'équilibre habituellement proposé pour toutes les opérations de logement social, c'est-à-dire 30% de PLAI, 40% de PLUS et 30% de PLS, ce qui fait grosso modo 70% de logements ouverts et accessibles aux foyers les plus modestes et 30% de logements destinés à des classes moyennes, à des gens qui travaillent dans la fonction publique, etc. C'est la répartition habituellement proposée par la Ville, défendue par notre majorité. Nous y tenons et nous la revendiquons parce qu'elle permet de loger des personnes qui sont en grande difficulté et, en même temps, de faire de la mixité sociale. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Eh bien, maintenant nous pouvons nous prononcer sur la délibération DLH 117.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DLH 212 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 43 rue des Panoyaux (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 60 logements sociaux PLS. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen de la DLH 212. J'ai trois prises de parole avant celle du rapporteur : M. SOREL, M. GLEIZES et M. DIDIER.

M. SOREL

Merci, Monsieur le Maire. Je me suis inscrit seulement sur cette délibération, mais je voudrais faire une intervention plus générale sur la fameuse question de l'équilibre des logements sociaux. Pour le coup, je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon cher ami, François-Marie DIDIER.

Sur la question de l'équilibre des logements sociaux, j'ai bien entendu que l'idée est d'avoir 30% de PLAI, 40% de PLUS et 30% de PLS. Le problème est que, si l'on regarde les demandes de logements sociaux, plus de 70% d'entre elles concernent les PLAI. Il y a là un déséquilibre, car seulement 9 à 10% d'entre elles – cela dépend si l'on considère les demandeurs parisiens ou l'ensemble des demandeurs – concernent les PLS. On voit bien que ce fameux équilibre est en réalité un déséquilibre. En effet, les catégories populaires, qui aujourd'hui ne vivent plus à Paris ou sont en train de le quitter, ne peuvent pas accéder aux logements sociaux ou doivent attendre plus que les autres catégories pour y accéder. C'est un vrai problème, car font partie de ces catégories des gens qui sont utiles à la vie quotidienne des Parisiens, ceux que l'on appelle « les premiers de cordée ». Pour beaucoup d'entre eux, ce n'est pas « la ville du quart d'heure », mais la ville des trois quarts d'heure et même d'une heure et un quart avec les problèmes de transport. Il existe, à mon sens, un vrai problème d'équilibre dans le programme de logements sociaux.

Par ailleurs, j'enregistre les efforts qui sont faits sur la politique de logement social, puisque nous sommes passés de près de 13% à presque 25%. L'objectif est d'atteindre 40%, certes, mais 40% de quel type de logements sociaux ? Il y a là un vrai problème, car quand on voit l'évolution de la ville de Paris, quand on voit quelles catégories sociales y habitent aujourd'hui, on se rend compte que les ouvriers et les employés sont environ 25%, dans la population un peu plus de 50%. Il y a un vrai déséquilibre. Quand on veut accélérer les programmes de logements sociaux PLAI et PLUS, il est vrai qu'il y en a déjà dans le 18^e, 19^e et 20^e arrondissement, il est vrai également qu'il y en a beaucoup

moins dans l'Ouest parisien, mais le problème actuellement n'est pas le risque de ghettoïsation, mais celui de gentrification accélérée.

Un dernier point. J'enregistre bien l'objectif de faire des logements sociaux dans l'Ouest parisien, car il n'y a pas de raison d'en faire seulement dans le 18^e, 19^e et 20^e ou encore dans le 13^e, en particulier des logements très sociaux. Cependant, l'endroit où il est possible de résister encore à la gentrification est l'Est parisien. Quand on émiette quelques logements sociaux dans le 16^e, le résultat est que les gens qui vont y habiter sont très isolés. En termes de socialisation, c'est compliqué pour eux, il n'est pas possible de lutter efficacement contre la gentrification. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire des logements sociaux dans l'Ouest parisien, je dis qu'il faut en faire davantage dans l'Est, là où il y a encore des quartiers populaires, là où il y a encore des ouvriers et des employés, et là où il est possible de lutter contre la gentrification et de l'arrêter. Sinon, il ne restera bientôt plus d'ouvriers et d'employés à Paris à l'exception de quelques-uns, juste pour faire nombre. Oui, j'enregistre positivement les programmes de logements sociaux, mais je pense qu'il est possible de mieux faire et qu'il est nécessaire de mieux faire. Autrement, le Paris populaire n'existera que dans les vieux films en noir et blanc que l'on aime regarder de temps en temps durant les fêtes de fin d'année.

M. PLIEZ

La parole est à Mme DASPET.

Mme DASPET

Quand on ne vous donne pas la parole une première fois, on vous la donne très vite la seconde. Je m'en souviendrai. Je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Laurent... Moi aussi je connais ton prénom, mais nous sommes vraiment amis...

Rires de la salle.

Je voudrais simplement dire que, même si nous essayons de trouver un équilibre dans les immeubles conventionnés avec 30%-40%-30% entre PLAI, PLUS et PLS, cette répartition ne s'applique pas dans certains quartiers. Dans les quartiers les plus bourgeois, nous essayons de mettre davantage de PLAI. Je peux vous assurer qu'avec Thomas, le Maire et tous ceux qui participent à des projets d'acquisition et de préemption, nous faisons vraiment de notre mieux pour parvenir à cet équilibre. Cependant, dans des quartiers comme la rue des Panoyaux nous sommes quasiment à 100% de logement social et quasiment à 100% de PLAI. Ce qui ne signifie pas que c'est le conventionnement, mais que l'on est dans des taux de pauvreté très bas. Ce quartier devrait être un quartier prioritaire Politique de la Ville, mais il ne l'est plus. Je pense que mettre des logements PLS dans des quartiers de ce type a beaucoup de sens. Personnellement, en ce qui concerne la délibération 212, je suis favorable à 100% de PLS. Ou alors, on pourrait se poser la question de faire du logement social.

M. PLIEZ

Merci. M. DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Pour mon troisième paquet de la soirée, j'interviendrai d'abord sur la DLH 212, mais je donnerai la même réponse pour les DLH 214, 215, 229, 238, 303, 307, 388 et 257, même si cette dernière est un peu différente car il s'agit d'une garantie d'emprunt.

M. SOREL, il existe quand même dans le 15^e arrondissement, par exemple, plus de logements sociaux que dans le 18^e actuellement. Il existe également des programmes de logements sociaux dans le 17^e arrondissement et dans des quartiers plus bourgeois que ceux de l'Est parisien.

Oui, mais le 16^e et le centre de Paris, vous le savez, constituent une réalité un peu à part. On ne va pas acheter non plus des logements si l'on fait de la préemption. La Ville est dans une situation financière compliquée, et acheter des immeubles et faire du conventionnement dans certains quartiers, je ne sais pas si cela aurait du sens. À moins de récupérer des immeubles, comme l'a fait

Mme Rachida DATI dans le 7^e, avec un projet de logement social pour fonctionnaires et pour infirmières qui fonctionne plutôt bien. Je crois que ce programme a d'ailleurs été très bien accueilli par lan BROSSAT. On est capables de faire des logements sociaux partout, mais en faire dans le centre de Paris et ruiner la Ville avec les bailleurs sociaux me paraît très compliqué.

Toutes les délibérations que je viens de citer proposent des logements sociaux en PLS. Ce n'est pas une question d'équilibre, car il s'agit seulement de PLS. J'entends Virginie DASPET dire qu'il faut mettre des PLS dans certains quartiers, et je suis complètement d'accord avec elle. Toutefois, ce que l'on oublie de dire, c'est que dans toutes ces délibérations on a encore à faire à du loyer capitalisé, ce qui me pose quelques questions. Je ne vais pas revenir là-dessus, d'autres s'en sont fait l'écho dans la presse et ont repris les arguments que j'ai tenus ici ou en Conseil de Paris à de nombreuses reprises sur le système des loyers capitalisés. En tout cas, dans ces délibérations il est question de 358 logements conventionnés, majoritairement des PLS, et de plus de 82 millions de loyers capitalisés. Je me demande si ce n'est pas un cadeau de Noël, puisque les loyers capitalisés doivent se terminer bientôt et vous faites du PLS.

Ce qui manque dans ces délibérations, ce sont des indications sur la catégorie des logements avant que le conventionnement soit fait. Est-ce que c'était du loyer libre ? J'aimerais bien savoir si dans tous ces logements et dans toutes ces opérations c'était du loyer libre. Ceci signifierait que l'on va faire partir des gens de la classe moyenne pour faire venir des gens de notre classe moyenne. Je dénonce et condamne ce type de politique sociale qui fait quitter Paris à de nombreuses personnes appartenant aux classes moyennes, 12 000 environ chaque année, ce qui se répercute dans nos écoles, dans les services publics et également dans les finances de la Ville. J'aimerais donc savoir si c'était du loyer libre avant le conventionnement, parce que je sais qu'il reste pas mal de logements en loyer libre dans le 20^e arrondissement, notamment avec la RIVP.

J'aimerais également savoir – mais je vous adresserai peut-être cette question par écrit, Monsieur le Maire, pour que vous puissiez nous répondre – s'il serait possible d'avoir au prochain Conseil d'arrondissement un état des lieux du patrimoine des loyers libres du 20^e depuis 2014, afin de connaître ce qui s'est passé. En ce qui concerne les délibérations soumises au vote, tout en encourageant les logements sociaux PLS dans le 20^e arrondissement, je trouve que les programmes présentent des zones d'ombre, telles que les loyers capitalisés ou le fait de faire des PLS alors que les logements étaient en loyer libre avant. Pour ces raisons, comme je n'aurai pas forcément les réponses ce soir, mon groupe votera contre ces délibérations. Je vous en remercie.

M. PLIEZ

La parole est à M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir sur plusieurs délibérations, et notamment sur les DLH 212, 214, 229, 238 et 307 qui concernent exclusivement des logements en PLS. Mais avant de commencer mon intervention, j'aimerais donner quelques précisions sur les loyers capitalisés. Je pense que plusieurs élu.e.s n'ont toujours pas compris quelle était la dérogation de la part du Ministre des Finances par rapport aux loyers capitalisés. La dérogation ne porte pas sur la possibilité de faire des loyers capitalisés, ce qui est tout à fait autorisé, mais sur le fait de les mettre en recettes de fonctionnement et par recettes d'investissement. Depuis ce budget, la Ville de Paris ne fait plus appel aux loyers capitalisés et elle n'a pas fait demande au Premier Ministre à ce sujet. Il faut arrêter de ...

M. PLIEZ

Je vous demande de ne pas faire des échanges à deux, s'il vous plaît. Chaque orateur attend son tour pour s'exprimer.

M. GLEIZES

Qu'est ce qui rend intéressant le fait de capitaliser ? Capitaliser signifie que la Ville de Paris garde la propriété du bien et qu'au lieu de faire une cession, notamment de vendre à un bailleur et de

recupérer ainsi une recette d'investissement, elle fait des loyers capitalisés, c'est-à-dire elle fait une estimation des loyers qu'elle aurait reçus sur la durée de 50 ans. Ceci lui permet à la fois de réaliser une recette d'investissement et de garder la propriété. Je trouve qu'il est très important que la Ville de Paris garde son patrimoine, et c'est d'ailleurs parce le patrimoine de la Ville de Paris est très élevé qu'il est possible de réaliser de nombreuses dépenses d'investissement. La Ville a donc des recettes et, en plus, garde la propriété.

Pourquoi sommes-nous opposés à ces délibérations ? Nous allons faire un PPV, parce que nous allons présenter des amendements au Conseil de Paris, comme nous l'avons déjà fait sur un immeuble rue Orfila (1 : 04:50), amendements qui avaient été acceptés. Je verrai cela avec M. BROSSAT, mais je pense que cela ne devrait poser aucun souci à nos camarades communistes. La question est de savoir ce que c'est un PLS. Je rappelle quand même que le seuil de revenu des PLS est de 31 611 euros par an pour une personne seule, c'est-à-dire 2 600 euros par mois, de 47 243 euros par an pour un couple et de 5 600 euros par mois pour un couple avec un enfant. On est quand même sur des taux de revenu d'une classe moyenne un peu supérieure. La classe moyenne dont il est question dans ces programmes de logements sociaux est plutôt celle des PLUS. C'est pour cette raison que les élu.e.s écologistes n'ont jamais été d'accord sur la répartition 30%-40%-30%, mais qui ont toujours voulu mettre davantage de PLAI et de PLUS au détriment des PLS.

La réalité est que le PLS correspond à un niveau de revenu très élevé. Ce sont les plafonds de revenu qu'il faut considérer. Je trouve tout à fait anormal que nous ne demandions pas davantage de PLUS et de PLAI. C'est pour cette raison que nous allons voter contre les délibérations DLH. Dans le débat sur les classes moyennes, chacun les définit selon ses critères, mais 4 000 euros pour un couple sont déjà largement au-dessus du salaire médian à Paris. Je ne me rappelle plus le chiffre exact, mais là on est déjà à 30-35% dans le seuil de revenu supérieur. Si l'on veut vraiment favoriser les catégories moyennes, c'est du PLUS et pas du PLS qu'il faut faire. Même en termes de logique, il est nécessaire de créer davantage de PLUS et moins de PLS. C'est pour cela que nous ferons des amendements budgétaires. Quand nous avons fait l'amendement pour l'immeuble rue Orfila, le calcul était un peu compliqué, car il portait sur 12 appartements. Je donne le nombre des PLS proposés par les délibérations soumises au vote : 60, 73, 29, 15 et 100. La DLH 307 propose de voter la réalisation de 100 PLS. Ce n'est pas possible ! Et en plus, je ne suis même pas sûr que l'on puisse remplir ces PLS, car on sait que dans certains quartiers les PLS ne sont pas attribués parce que les gens ne veulent pas y aller vivre.

M. PLIEZ

M. CHEVANDIER pour répondre à tous ces orateurs. M. SOREL, vous pourrez reprendre la parole lors de la prochaine délibération, car on n'intervient qu'une seule fois par délibération.

M. CHEVANDIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire une intervention qui soit la plus structurée possible, mais je dois répondre à un certain nombre de questions de nature différente. Je vais commencer par celle du nombre de PLS dans les délibérations soumises au vote. Nous ne sommes pas dans la production de logements sociaux, mais dans le conventionnement de logements qui étaient en loyer libre et gérés par des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Comment les décisions sur le conventionnement sont prises par Monsieur le Maire en lien avec Ian BROSSAT et les services de la Ville ? Nous regardons la moyenne des loyers au m² et à quel plafond cette moyenne correspond si les loyers libres sont transformés en logements sociaux. Quand on fait du 30%-40%-30%, cela signifie qu'on a des logements en loyer libre qui sont autour de 7, 8, 9 euros au m², ce qui correspond aux plafonds du PLAI et du PLUS. Quand on a des résidences entières qui sont occupées par des ménages qui louent à 13, 14, 15 euros au m², nous choisissons de les passer intégralement en PLS parce que c'est exactement le même niveau de loyer au m² une fois qu'on a conventionné le logement.

Il s'agit donc d'une décision de pure continuité de composition sociale dans ces résidences. Quand on a une composition sociale qui correspond à du 30%-40%-30% en raison des loyers qui étaient appliqués en loyer libre, on reste sur du 30%-40%-30% quand on conventionne. Quand on est sur une composition sociale qui correspond grosso modo à du 100% PLS, on reste sur du 100% PLS. C'est le cas dans les délibérations de ce soir. Pour celles-ci nous avons considéré qu'il était essentiel de

garder le même type de composition sociale, et donc de faire du PLS, notamment en raison de la situation de ces résidences. En effet, elles sont situées dans des quartiers où il y a déjà énormément de logements sociaux. À l'époque où ce programme de logements sociaux avait été réalisé, il était paru utile de mettre des logements en loyer libre à 13 ou 14 euros au m². On considère aujourd'hui, pour la même raison, qu'il est utile de passer en PLS. Ceci pour répondre au point soulevé par M. GLEIZES.

Par ailleurs, vous avez cité des plafonds de revenu, mais nous n'attribuons jamais au plafond de revenu. Nous attribuons à un grand nombre de ménages qui se situent en dessous des plafonds de revenu, à condition qu'ils puissent payer leur loyer, c'est-à-dire que celui-ci corresponde au maximum à 30% du revenu du ménage. Les loyers en PLS, quand on a un couple d'instituteurs, de personnels soignants, de jeunes retraités... Nous avons énormément de jeunes retraités logés dans des PLS. Pourquoi ? Parce qu'ils reçoivent des congés pour vente des logements qu'ils louaient depuis Mathusalem à des prix inférieurs aux loyers actuels, loyers auxquels ils ne peuvent plus faire face pour se reloger. Ces ménages sont donc relogés dans le PLS, il y a là une utilité sociale au PLS. Vous évoquez les plafonds, mais nous n'attribuons pas au plafond. Un plafond est par définition un plafond.

Sur le fait que la création de logements sociaux, et notamment de loyers capitalisés, ruine la Ville, je renvoie M. DIDIER aux explications très claires données par M. GLEIZES sur les loyers capitalisés. Je vais juste ajouter quelques chiffres. On parle tout le temps de la dette de la Ville de Paris, qui est une dette d'investissement d'environ 10 milliards d'euros. Certes, cette dette existe, mais entre 2014 et 2022 la valeur du patrimoine de la Ville de Paris a augmenté de 15 milliards. En fait, c'est de l'investissement à très long terme que l'on fait avec ce type d'opérations, M. DIDIER. C'est comme si vous compariez la situation d'un ménage qui achète un bien immobilier et qui se retrouve du jour au lendemain endetté pour 25 ou 35 ans et que vous disiez : « La gestion de ce ménage n'est vraiment pas raisonnable, car il s'est endetté pour 25 ou 35 ans ! ». La logique est la même. La conséquence est qu'avec aujourd'hui un endettement de 10 milliards, le patrimoine de la Ville a augmenté de plus de 15 milliards dans ces 8 dernières années. Pour moi, c'est un signe de bonne gestion.

Enfin, M. SOREL, j'ai noté que la France Insoumise n'était pas favorable au rééquilibrage Est-Ouest des logements sociaux. Je m'en étonne et je le souligne, car ou bien j'ai mal compris ce que vous avez dit ou bien il s'agit d'un changement de cap politique qui doit être noté. Un dernier point sur votre critique de la répartition 30%-40%-30%, c'est-à-dire 70% de logements sociaux et 30% de logements destinés aux classes moyennes. Je reprends exactement ce que j'ai dit à l'instant, à savoir que les 30% de PLS nous permettent de loger ceux que l'on appelle « les premiers de cordée », comme des fonctionnaires et des agents de la Ville de Paris qui correspondent parfaitement par leurs revenus à la catégorie de loyers qui sont appliqués dans le PLS. Je reprends aussi l'exemple des jeunes retraités. Votre démonstration présente la limite de ne pas tenir compte du fait que, quand on parle de logement social, on parle de plafond, et que l'on peut attribuer ce logement à toutes les personnes qui sont en dessous de ce plafond à condition que leurs ressources permettent de payer le loyer. Nous attribuons régulièrement des logements sociaux en dessous du plafond. Je suis désolé d'avoir été un peu long, mais les points soulevés étaient nombreux et ces délibérations sont très structurantes.

M. PLIEZ

Ces délibérations sont également nombreuses et vous avez donné une réponse complète. Je vais vous proposer de vous prononcer sur la DLH 212.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2022 DLH 214 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 3 rue Robineau (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 73 logements sociaux PLS.
M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

M. PLIEZ

Personnellement, j'aurais aimé que les amendements du groupe écologiste soient examinés dans cette assemblée, mais je pense que vous préférez porter le problème devant le président de la RIVP

en Conseil de Paris. Nous allons passer maintenant à la DLH 214. M. SOREL avait demandé la parole.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je souhaite d'abord répondre à M. CHEVANDIER qu'il serait politiquement malhonnête de dire que la France Insoumise est contre le rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest parisien, mais vous n'allez pas nous reprocher d'être un peu pragmatiques sur la question de la bataille contre la gentrification de Paris. À un moment donné, avec les moyens qui sont ceux de la Ville de Paris, importants mais néanmoins limités, des priorités doivent être dégagées. Je suis d'accord qu'il faut plus de logement social à l'Ouest, mais je pense également qu'il faut continuer à en faire aussi à l'Est, non pas pour favoriser la ghettoïsation mais pour lutter contre la gentrification là où il y a encore des quartiers populaires, là où il y a encore quelque chose à sauver en termes de mixité sociale.

En ce qui concerne la question des premiers de cordée, ceux-ci ne constituent pas uniquement les catégories qui correspondent au PLS. Il y en a également qui appartiennent aux catégories du PLUS. En fait, ils se placent entre les deux. On peut prendre le plancher, mais c'est combien le plancher ? Pour un couple avec deux enfants c'est un peu moins de 5 000 euros par mois, si je ne me trompe pas. Par rapport au plancher des PLS, ce revenu n'est pas énorme, mais il est déjà assez haut. En ce qui concerne les premiers de cordée, ne faisons pas comme si ceux qui se positionnent sur le PLUS étaient très peu nombreux. Sur les priorités dégagées par la Ville de Paris, là aussi il y a mieux à faire, car avec les moyens limités qui sont les siens, investir autant sur les PLS alors que 74% des demandes portent sur les PLAI, pourrait faire dire à n'importe qui que les personnes très pauvres à Paris ne sont pas prioritaires mais qu'elles sont invitées cordialement à traverser le périphérique et aller habiter dans le 93, voire plus loin.

M. PLIEZ

Merci. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Monsieur le Maire, tout d'abord les amendements ne sont pas déposés en Conseil d'arrondissement tout simplement parce que les assemblées d'arrondissement ne sont pas des délibérantes et que ce n'est qu'au niveau du Conseil de Paris que l'on peut modifier les délibérations. Ce serait mieux de disposer de davantage de pouvoir en arrondissement, mais ce n'est malheureusement pas le cas jusqu'à présent. De toute façon, c'est aussi pour pouvoir négocier à la fois avec le bailleur et avec M. BROSSAT.

Quelque chose me gêne dans la démonstration de M. CHEVANDIER. J'aimerais bien connaître les données qu'il cite et vérifier que les 100 logements sociaux répondent vraiment à la demande d'une très haute classe moyenne. En fait, le conventionnement permet souvent à certains ménages de baisser leur loyer au regard de leur revenu, et maintenir en PLS permet aussi un niveau de loyer qui est supérieur au niveau du PLUS. Il est vrai que de nombreux ménages sont surclassés au niveau du PLS, mais la conséquence est que le poids de leur charge de loyer par rapport à leur revenu total est beaucoup plus important, et que le fait de passer à un PLUS pour un grand nombre d'entre eux permet de baisser la charge de loyer. On peut se dire : « Heureusement que tout le monde n'est pas au plafond ! », mais il faut voir aussi quel impact ceci peut avoir sur les familles. Je ne trouve pas normal de ne pas défendre les PLUS. Pour donner quelques indications sur les seuils : en ce qui concerne un couple avec un enfant, ce sont 61 931 euros pour le PLS, 47 639 euros pour le PLUS et 28 682 euros pour le PLAI. Toujours un PPV sur cette délibération.

M. PLIEZ

Bien. Mme PRIMET avant que le rapporteur ait à nouveau la parole.

Mme PRIMET

Mon intervention sera très courte, en premier lieu parce qu'il s'agit d'un débat que nous avons tout le temps. Personnellement, je préfère éviter les ghettoïsations dans un sens comme dans l'autre. Mais

en ce qui concerne les logements qui ont dû être conventionnés, si nous mettons des plafonds très bas, que se passe-t-il ? Les locataires qui y habitent vont se retrouver avec des surloyers énormes, car, comme l'expliquait Thomas, ils ont notoirement un certain niveau de revenu. S'ils sont en PLAI, ils devront ainsi payer un surloyer. Ceci reviendra beaucoup plus cher pour eux qu'un loyer en PLS. Voilà tout.

M. PLIEZ

Merci. Mme DASPET.

Mme DASPET

Je voudrais réagir à l'intervention de Jérôme. Je vais essayer de dire les choses gentiment, mais je pense que nous ne vivons pas dans le même monde, toi et moi. Nous ne sommes pas à Paris, nous ne travaillons pas sur des logements sociaux à Paris, nous ne vivons pas dans le conventionnement et dans la sérénité au quotidien. Aujourd'hui, les loyers les moins chers de Paris sont des loyers libres et non pas des PLAI. Je te le dis gentiment. Par la suite, qu'il s'agisse d'un plafond PLS, PLUS ou PLAI peu importe, la question est l'ancienneté du logement, l'ancienneté du bail et aussi le prix d'achat de l'immeuble, comment celui-ci est conventionné et quelles sont les normes qui s'appliquent au moment où il est mis sur le marché locatif, c'est-à-dire quand les logements sont attribués. Tout ne commence pas en 2022, avec une situation à l'amiable. Dans la réalité, nous gérons des personnes qui sont aujourd'hui logées en PLS, qui ont des 4 et des 5 pièces, et nous en connaissons certains qui paient 800 euros par mois. C'est ça la réalité. Nous savons tous aussi que la Ville de Paris a pour particularité d'attribuer 30% au-dessus des plafonds de ressources.

En ce qui concerne les classes moyennes, je ne voudrais pas rappeler à certains ce qui a été dit en ce Conseil il y a trois ans, mais 4 000 euros pour deux personnes à Paris, c'est une somme ridicule. Personne n'est capable de payer un loyer dans le locatif privé aujourd'hui. Regardez les prix sur les sites internet. Je suis locataire dans le privé et j'ai un bail qui remonte à il y a 13 ans. Aujourd'hui, si je devais me loger à Paris même dans une surface divisée par 50%, je ne pourrais pas le faire. C'est ça la réalité. Je pense que nous avons un problème non pas sur le fond, parce que nous sommes tous en train de dire la même chose, à part notre ami François-Marie DIDIER. Laurent, Jérôme, Thomas, Raphaëlle et moi-même disons tous la même chose, mais nous ne vivons pas la même réalité. Les réalités qui se superposent du fait des conventionnements cumulés sur des années et des années avec des bâtis différents, des systèmes d'acquisition différents, des prix d'acquisition différents, ne représentent absolument pas la vraie vie du logement social à Paris.

M. PLIEZ

Est-ce que le rapporteur veut rapporter afin que nous puissions procéder au vote ?

M. CHEVANDIER

Je remarque l'art de la synthèse de Virginie DASPET...

Je vais essayer d'être synthétique en répondant notamment à la première intervention, parce que Virginie a répondu pour moi à Jérôme GLEIZES. Je souhaite simplement rappeler qu'il n'existe pas de plancher dans le logement social. Le seul plancher qui existe concerne le coût du loyer qui doit correspondre au maximum à 33% du revenu du ménage auquel le logement est attribué. En dehors de ce plancher, qui est lié à la nécessité pour le ménage de pouvoir payer son loyer sur la longue durée, en dehors de ce principe qui est immuable, il n'existe pas de plancher. Nous avons des politiques d'attribution en fonction de certains critères, qui font que notre majorité parisienne et locale attribue habituellement les logements à des catégories de personnes qui se situent en dessous des planchers, aux premiers de cordée et à tous ceux que j'ai cités tout à l'heure. À partir du moment où ceci est dit, l'argument du déséquilibre entre les PLAI, PLUS et PLS tombe de soi.

Vous me dites, M. SOREL, que finalement vous êtes favorable à faire du logement social dans l'Est parisien. Très bien. En attendant, avec le peu de foncier dont nous disposons actuellement, nous pouvons créer du logement social essentiellement en faisant de la surélévation, ce à quoi vous êtes systématiquement opposé. Là aussi, j'aimerais que vous soyez plus cohérent dans vos positions.

C'est important de le rappeler à cette occasion, parce que les propos que vous tenez sont souvent contredits par les faits et par la réalité de vos prises de position.

M. PLIEZ

Merci. S'il n'y a plus de demandes d'intervention, nous allons voter les délibérations allant jusqu'à la DLH 283 qui, comme l'a souligné François-Marie DIDIER, est particulière car elle concerne la création d'une résidence sociale. Maxime SAUVAGE demande la parole sur la DLH 283, mais je vous propose de voter d'abord les délibérations qui la précèdent. Je souhaite juste faire un petit rappel : dans le 20^e arrondissement, nous sommes à 36% de logements sociaux, ce dont nous pouvons être fiers. Quand nous faisons du conventionnement, la recherche qui est effectuée avec le cabinet d'Ian BROSSAT est un travail dans la dentelle, quartier par quartier, rue par rue, en veillant justement à garder les équilibres. C'est ce que nous avons fait pour les dossiers qui vous ont été présentés ici. Comme cela ne semblait pas clair tout à l'heure, la foncière Logement Abordable, qui doit être montée par extension d'une foncière existante, répondra en partie à la question de Virginie DASPET, c'est-à-dire créer du logement abordable qui soit inférieur au prix du marché devenu inaccessible pour une grande partie de celles qui sont vulgairement appelées les classes moyennes, même s'il s'agit d'un terme tellement générique qu'il définit bien peu. Avec 40% de logements sociaux et abordables, il sera possible de loger des personnes qui aujourd'hui, même si elles se trouvent au-dessus des plafonds du PLS, ne peuvent pas se permettre de loger dans le privé. C'est juste une petite précision.

Je vous propose donc de voter la délibération DLH 214, et les autres à sa suite.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 215 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 11 Passage Jesseaume (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 52 logements sociaux (16 PLAI, 21 PLUS, 15 PLS). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 229 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble 5 à 9 rue Olivier Métra / 10-12 rue des Rigoles (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux PLS. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 238 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble situé 77 rue d'Avron (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 15 logements PLS. Mme Virginie DASPET rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2022 DLH 257 : Garantie du service des montants dus à 50% d'un emprunt de droit allemand à zéro coupon de 21.300.000 euros souscrit par la RIVP pour le financement de diverses opérations. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

La DLH 257 est une garantie du service des montants dus à 50% d'un emprunt de droit allemand. M. DIDIER avait demandé la parole sur cette délibération. Est-ce qu'il souhaite la prendre ?

M. DIDIER

Non, Monsieur le Maire. Je me suis déjà exprimé sur cette délibération, qui faisait partie de mon dernier paquet. Un programme déséquilibré, même s'il s'agit d'une garantie, et notre groupe votera contre. Vous dites – et je crois qu'un candidat à la présidentielle qui a même été élu président, François HOLLANDE, l'a dit également – que l'on est riches à partir de 4 000 euros par mois. Ce n'est pas vrai. Moi aussi, je vis dans la réalité. Bien évidemment, il existe des situations dramatiques avec des gens qui sont dans une précarité immense, mais il existe également, comme le rappelait Virginie DASPET, des gens qui gagnent 4 000 euros par mois mais qui n'arrivent pas à se loger. J'en parle

régulièrement avec Thomas CHEVANDIER et je sais que vous fournissez des efforts pour les reloger. Personnellement, je suis une ligne politique et je dis qu'il ne faut pas abandonner ces gens, qui sont nombreux dans notre arrondissement populaire. Vous avez raison, Monsieur le Maire, à propos de l'expression « classe moyenne », qui est tellement galvaudée qu'elle ne signifie plus grande chose. Il faut que tout le monde puisse se loger à Paris et dans notre arrondissement, même celles et ceux qui ont des revenus plus importants, mais insuffisants pour trouver un logement dans le parc privé. C'est pour cela aussi que j'encourage le PLS. Ce que je dénonce, c'est ce système pour moi incompréhensible de loyers capitalisés qui fait, en l'occurrence, cadeau de Noël. C'est le sens de notre vote ce soir. Je vous en remercie.

M. PLIEZ

Je vous propose donc de vous prononcer sur la DLH 257.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 283 : Réalisation, 126 boulevard de Belleville (20^e), d'un programme de création d'une Résidence sociale comportant 28 logements PLAI par Paris Habitat - Subvention (329.708 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Délibération DLH 283. François-Marie DIDIER s'est déjà exprimé, Maxime SAUVAGE m'a demandé la parole et Thomas CHEVANDIER est le rapporteur.

M. DIDIER

Je ne me suis pas exprimé sur cette délibération, Monsieur le Maire, mais nous voterons favorablement. Ah oui, tout à l'heure...

M. PLIEZ

Si, si, tout à l'heure vous avez dit que vous auriez voté favorablement pour cette résidence sociale destinée à accueillir des femmes victimes de violences. À vous, M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Très bien. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais faire une intervention commune sur la DLH 283 et la DLH 410, et je m'adresse au maître du temps pour qu'il contrôle la durée de ma prise de parole qui risque d'être un peu longue, car il s'agit de deux délibérations très importantes.

J'aimerais tout d'abord m'arrêter sur l'histoire du lieu, car la parcelle dont il est question n'est pas n'importe quelle parcelle dans le 20^e arrondissement, mais celle qui est située au 126 boulevard de Belleville. Historiquement, elle se trouvait dans la commune de Belleville et appartenait à la famille Dénoyez qui a donné son nom à la rue juste à côté. À cette époque, la parcelle allait jusqu'au 13 de la rue Dénoyez et servait comme lieu de fêtes pour notamment ce que l'on appelle « la descente de la Courtille » ; puis, au milieu du XVIII^e siècle, elle a accueilli un gymnase et, à la fin du XIX^e siècle, est devenue un dispensaire connu sous le nom de « La Goutte de Lait de Belleville ». Cette institution, qui a ouvert ses portes en 1892 et a maintenu son activité jusqu'en 1948, a été fondée par Gaston Variot, l'un des pères de la pédiatrie en France. Dans un emplacement qui constituait au départ un îlot insalubre à Paris et où la mortalité infantile était élevée, le dispensaire du docteur Variot a organisé de grandes distributions de lait stérilisé, à prix réduit, pour l'allaitement artificiel des enfants, initiative qui constituait une nouveauté en France.

Aujourd'hui, il s'agit d'une parcelle réduite de 400 m² sur laquelle est édifié un immeuble en R+1 avec un niveau de combles, et où était logé jusqu'en 2019 – Virginie DASPET connaît très bien le dossier – le centre social de la Maison du Bas Belleville. Agréé par la CAF depuis 1998 et géré par Crescendo depuis 2005, le centre social a dû déménager en urgence en juillet 2019 à cause d'importants problèmes structurels du bâtiment, tels que des fissures aux murs, des menuiseries abîmées, des

fuites dans la toiture et un plancher fragile. Au cours du déménagement, la directrice et trois coordinatrices sont parties. La nouvelle directrice est partie, elle aussi, en février 2021 dans un contexte de crise sanitaire et dans un climat qui a fortement affecté le travail du centre social. Celui-ci a toutefois retrouvé depuis un fonctionnement de très bonne qualité. Aujourd'hui la Maison du Bas Belleville comporte plusieurs pôles d'activités : le pôle enfance/jeunesse, le pôle familles/adultes, le pôle atelier sociolinguistique/formation, le pôle accès aux droits/médiation et le pôle vie de quartier qui anime notamment le jardin partagé en bas du square Pali-Kao et s'occupe de la fête de quartier. Enfin, la Maison du Bas Belleville gère trois chantiers d'insertion.

À la suite de son déménagement en urgence au cours de l'été 2019, la Maison du Bas Belleville occupe actuellement quatre locaux dans le Bas Belleville, situés respectivement au 30 rue Ramponeau, au 17 rue Pali-Kao et, autour de la place Alphonse Allais, au 47 rue Bisson et au 5 rue de Tourville. Tout en affectant son activité, ce déménagement a présenté l'avantage de mettre l'équipe du centre social au cœur du Bas Belleville et de lui permettre de réaliser un vrai travail d'animation de la place dont tout le monde se félicite, y compris le Conseil d'animation du centre social, composé d'habitant.e.s que je rencontre régulièrement. Aujourd'hui, la Maison du Bas Belleville est dans un long travail de révision et de prolongation de son projet social pour 2023-2026, avec une forte coloration autour des activités à mettre en œuvre sur la place Alphonse Allais. Cependant, elle aimerait retourner, au moins en partie, dans son lieu historique, à savoir le 126 boulevard de Belleville. Ceci constitue l'un des objets des deux délibérations soumises au vote des élu.e.s.

Je laisserai Thomas CHEVANDIER détailler le projet de la résidence sociale destinée aux femmes victimes de violences, mais je tiens à vous faire savoir que le centre social de la Maison du Bas Belleville a vocation à être installé au rez-de-chaussée et au R+5 de ce bâtiment qui subira des transformations importantes. Il sera nécessaire faire un amendement en Conseil de Paris, car les délibérations DLH 283 et 410 contiennent des coquilles en faisant référence à deux reprises à un centre de santé, alors qu'il est question d'un centre social. Il s'agit de locaux qui représenteront, en tout, 365 m² avec un loyer de 8 euros au m² et qui permettront le retour du centre social. Dans un quartier qui a une forte histoire architecturale faubourienne, les travaux de surélévation du bâtiment garderont le fronton sur le 126 boulevard de Belleville et contribueront à l'identité du quartier. Je vais toutefois vous faire part d'un petit point d'alerte : le calendrier fixé dans la délibération indique un démarrage des travaux au quatrième trimestre 2024 pour une livraison au quatrième trimestre 2026. Si nous pouvions aller plus vite, ce serait une très bonne chose aussi bien pour l'équipe du centre social que pour les femmes victimes de violences qui seront logées dans la résidence, ainsi que pour tout le quartier. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Thomas CHEVANDIER pour vous répondre.

M. CHEVANDIER

Je vais faire très court, puisque l'intervention brillante et complète de mon ami ... c'est quoi ton nom déjà ...

Je vais juste vous donner quelques détails sur l'opération. Il s'agit bien, pour la partie logement/hébergement, de 28 logements en PLAI à loyer moyen de 6,09 euros au m² destinés à des femmes victimes de violences conjugales. Comment ces logements sont-ils créés ? En faisant une surélévation. Voilà quelques caractéristiques techniques de cette délibération qui est, à tout point de vue, excellente. Je remercie Maxime SAUVAGE pour son rappel de l'histoire de ce lieu important pour le quartier et l'arrondissement.

M. PLIEZ

Merci. Je vais donc vous proposer de vous prononcer sur la délibération DLH 283.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 303 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 131 rue de Bagnolet (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 20 logements sociaux (6 PLAI, 8 PLUS et 6 PLS). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter la DLH 303 en vous rappelant au passage que, d'après notre règlement, chaque membre de l'assemblée ne peut avoir qu'un seul pouvoir.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 307 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 25 rue du Retrait (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 100 logements sociaux (100 PLS) par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Nous avons un petit problème technique qui va vite être réglé. Est-ce que nous pouvons nous prononcer sur la DLH 307 ? Un moment de patience pour des réglages. Alors, pour la DLH 307, s'il vous plaît.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 357 : Réalisation, 36/40 rue Olivier Métra (20^e), d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (230.334 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose de poursuivre avec la DLH 357. Je ne prends pas part au vote car la délibération concerne Paris Habitat.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 388 : Location par bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble situé 129-131-133 rue Pelleport et 15-17 rue des Pavillons (20^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 9 logements sociaux. Mme Virginie DASPET.

M. PLIEZ

Nous passons à la délibération DLH 388.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 389 : Réalisation, 122-124 rue d'Avron (20^e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 8 logements dont 3 logements sociaux en PLS et 5 logements intermédiaires par la RIVP - Subvention (117.330 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen de la DLH 389.

M. CHEVANDIER

J'aimerais juste dire un mot pour préciser que pour la précédente délibération, ainsi que pour la DLH 68 et la DLH 238, je n'étais pas rapporteur même si mon nom apparaît affiché sur le tableau.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 398 : Réalisation, 6-10 rue Pierre Bayle (20^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (8 PLAI, 6 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1.759.800 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à la DLH 398. Sur cette délibération je ne prendrai pas part au vote.

M. DIDIER

Est-ce que je pourrais donner une explication de vote ? Cela prendrait très peu de temps.

M. PLIEZ

Vous donnerez votre explication de vote une fois le vote clos.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Le vote est clos, la délibération est adoptée et M. DIDIER a la parole.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Il est vrai que mon explication de vote ne changera pas le résultat, mais je tenais à souligner l'importance de la délibération DLH 398, qui se propose de transformer des bureaux en logements et qui va donc, à mon avis, dans le bon sens. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec Thomas CHEVANDIER – je ne fais d'ailleurs pas partie de la majorité – sur la répartition des différentes catégories et je trouve que le programme de logements sociaux est plutôt déséquilibré. Comme nous avons voté la réalisation d'un grand nombre de PLS tout à l'heure, peut-être que la délibération DLH 398 aurait pu, elle aussi, en proposer. Encore une fois, le fait de transformer des bureaux – car l'immeuble était auparavant le siège du groupe hospitalier universitaire de Paris – en logements va dans le bon sens, mais le programme est déséquilibré. C'est la raison pour laquelle mon groupe a voté contre cette délibération. Je note cependant une évolution dans le discours de mes collègues à mon égard, puisque je n'ai pas entendu une seule fois, ce soir, dire que j'étais contre le logement social. Je voulais vous en remercier.

M. PLIEZ

Il reste une délibération.

M. CHEVANDIER

Est-ce que je pourrais répondre ? Excusez-moi, mais c'est le quart d'heure de gloire des adjoints au logement du Conseil d'arrondissement du mois de décembre et j'en profite. Je regrette, M. DIDIER, qu'en cohérence avec vos positions historiques vous marquez là votre opposition au logement social, justement parce qu'il s'agit ...

on transforme des locaux d'activité en appartements dans un quartier où il existe peu de logements sociaux. Dans des parcelles qui sont très déficitaires en logements sociaux comme celle-ci, nous assumons parfois la décision de sortir du 30%-40%-30% et de ne faire que du PLAI ou du PLUS. J'en suis d'autant plus content que nous travaillerons sur de grandes typologies, sur de grands appartements. C'est une très bonne chose, car la réalisation de logements en PLAI et en PLUS doit contempler la possibilité de loger des familles, et ce programme le permet. C'est une très bonne chose et un très bon programme.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DLH 410 : Location de l'immeuble 124-126 boulevard de Belleville (20^e) à Paris Habitat-OPH - Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous remercie et je vous propose de vous prononcer sur la DLH 398. Ah oui, elle a déjà été votée, excusez-moi. Nous allons passer à la DLH 410, mais avant de la voter je donne la parole à François-Marie DIDIER qui voulait s'exprimer sur cette délibération.

M. DIDIER

Non, c'était un oubli de ma part, car je me suis déjà exprimé sur la DLH 283 qui concernait la même parcelle.

M. PLIEZ

Très bien. Monsieur le rapporteur, vous pouvez conclure. Je crois que nous arrivons enfin au bout du marathon DLH.

M. CHEVANDIER

Cette parcelle, construite en 1757 par le ...

Rires de la salle.

M. PLIEZ

La Goutte de Lait. Nous votons.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DSP 72 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville à la RIVP concernant le futur équipement de promotion de la santé dans le lot 04 de la ZAC Python Duvernois (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

M. PLIEZ

Passons donc à la DSP 72. La parole est à Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Excusez-moi, je n'ai pas bien entendu dans mon élan s'il s'agit de la DSP 72 sur le Python Duvernois ou bien...

M. PLIEZ

C'est la DSP 102...

Mme DUCHAUCHOI

Je ne me suis pas inscrite sur la DSP 102. C'est ce qui m'a perturbée.

M. PLIEZ

Mme DUCHAUCHOI, vous allez parler de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville à la RIVP concernant le futur équipement de promotion de la santé dans le lot 04 de la ZAC Python Duvernois.

Mme DUCHAUCHOI

Très bien, je vous remercie beaucoup, Monsieur le Maire. Cette délibération se situe dans la continuité de mon intervention, lors du dernier Conseil d'arrondissement, sur les difficultés auxquelles sont confrontés les habitant.e.s du 20^e en matière d'équipements et de professionnels de santé. Pour rappel, toutes les portes du 20^e arrondissement et nos quartiers prioritaires Politique de la Ville se trouvent en catégorie ZIP (Zones d'Intervention Prioritaire). Ces zones se caractérisent par une offre de soins insuffisante et un faible renouvellement des médecins qui partent à la retraite. Du coup, je me réjouis de cette délibération, qui a été rendue possible par un ensemble d'élu.e.s de ce Conseil d'arrondissement et dans la continuité d'un travail précédemment engagé, et qui va permettre d'avancer pour aboutir à la création d'un centre de santé à Python Duvernois. J'en profite d'ailleurs pour vous informer qu'à côté de ce centre sera créé un centre municipal de prévention, les deux étant nécessaires en matière de complémentarité. Il vous est donc proposé de voter cette délibération qui favorise l'accès aux soins de proximité. C'est une priorité pour moi et pour mon groupe, ainsi que pour les élu.e.s de ce Conseil d'arrondissement. Merci.

M. PLIEZ

Très bien. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de vous prononcer sur la délibération DSP 72.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DVD 146 : Plan Vélo 2021-2026 - Convention pour la pérennisation de pistes cyclable dans le Nord-Est parisien, programme européen opérationnel FEDER FSE 2014-2020 pour un montant de 1.961.666,80 euros HT. M. Michel ROGER rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner la DVD 146. La parole est à François-Marie DIDIER et le rapporteur sera Michel ROGER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un sujet que nous avons l'habitude d'évoquer dans ce Conseil d'arrondissement. Je me demande si la première intervention ne remonte à 2020 sur les coronapistes, car à l'époque on ne parlait pas encore de pistes cyclables. Dans la délibération DVD 146, il est question de la piste cyclable de l'avenue Gambetta, celle qui va de la place Gambetta jusqu'à Saint-Fargeau. J'avais déjà posé une question sur le coût de l'ensemble des travaux de l'avenue Gambetta. La délibération indique qu'il existe une subvention dans le cadre d'un programme OPA, ce qui est très positif car la Ville ne devra pas payer. Toutefois, la délibération précise que le montant de la subvention, d'environ 2 millions d'euros, représente 40% du montant de l'ensemble des travaux qui concernent trois pistes et non seulement celle de l'avenue Gambetta. J'aimerais donc avoir plus des précisions et, comme la délibération propose de pérenniser les pistes cyclables, savoir s'il est possible de considérer déjà pérenne la piste cyclable de l'avenue Gambetta.

M. PLIEZ

Merci. M. ROGER pour vous répondre.

M. ROGER

Le Plan Vélo 2021-2026 prévoit la réalisation de 180 km de pistes cyclables sécurisées sur le territoire parisien. Le réseau parisien intègre les axes du RER Vélo à visée régionale et s'insère dans le réseau Vélopolitain de la Métropole du Grand Paris. Les objectifs de la Ville sont à la fois quantitatifs pour offrir une ville 100% cyclable et qualitatifs avec des exigences en matière de sécurisation, de confort et de bonne insertion urbaine. Une attention particulière est notamment portée sur les carrefours et les coupures urbaines. Je vous signale d'ailleurs une très belle réalisation au niveau du Métro Père-Lachaise pour le carrefour de boulevard Ménilmontant, avenue Gambetta et avenue de la République.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la candidature de Paris au programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 de l'Île-de-France et du bassin de la Seine. Il s'agit d'un appel à projets territorialisé visant à soutenir les actions liées à la rénovation thermique et aux mobilités douces. Dans ce cadre, trois projets de pérennisation de pistes cyclables ont été votés : avenue de la République ; boulevard Ornano et avenue de la Porte de Clignancourt dans le 18^e arrondissement ; avenue Gambetta (entre la place Gambetta et Saint-Fargeau) dans le 20^e arrondissement.

Le FEDER soutient la réalisation de ces opérations à hauteur de 1 961 666,80 euros, qui correspondent à 40% du coût total estimé de ces trois projets.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur la DVD 146.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.414 : Signature du Contrat de Prévention et de Sécurité du 20^e arrondissement 2022-2026. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner la délibération MA20.2022.369, relative à la signature du Contrat de Prévention. J'ai trois demandes de prise de parole : Anne BAUDONNE, Karine DUCHAUCHOI et Raphaëlle PRIMET. La rapporteuse est Alexandra JARDIN. Mais avant de leur laisser la parole, je voudrais dire quelques mots.

Mesdames et Messieurs, chers collègues et cher public, dans le cadre de leurs compétences respectives, le Préfet de Police et la Maire de Paris animent la politique de prévention de la délinquance et en coordonnent la mise en œuvre en lien étroit avec l'autorité judiciaire et l'ensemble des partenaires impliqués. En 2020, une nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance a été élaborée par l'État définissant plusieurs priorités, telles que la prévention de la délinquance des plus jeunes, la protection des personnes vulnérables, une implication renforcée de la population et de la société civile, ainsi qu'une gouvernance renouvelée et une coordination accrue des acteurs mobilisés. À ces dispositifs s'ajoute à Paris le déploiement progressif d'une police municipale, lancé officiellement le 18 octobre 2021 autour de trois axes :

- Prévention, dialogue et médiation au plus proche des jeunes et des personnes vulnérables ;
- Sécurisation, présence visible et rassurante dans l'espace public aux horaires et lieux où l'insécurité est la plus sensible ;
- Sanctions, la police municipale poursuivant sa lutte contre toutes les incivilités, jets de mégots, épanchements, dépôts sauvages, nuisances sonores, sécurité routière et stationnement sauvage.

Je pourrais rajouter un quatrième axe, à savoir la féminisation et l'égalité dans le recrutement, qui sont en cours et j'en suis très heureux.

La police de proximité et de prévention est une volonté politique que nous portons, et je salue son engagement au quotidien. Répondre aux besoins des Parisien.ne.s signifie développer le service public, ce en quoi nous croyons. La police municipale parisienne en est l'écho, avec comme double objectif d'apaiser la ville, d'être à l'écoute et de garantir le cadre légal tout en étant la première interlocutrice des habitant.e.s. Ce Contrat de Prévention du 20^e arrondissement est donc le fruit de la

mobilisation de l'ensemble des signataires et des acteurs du territoire, et porte la volonté et l'exigence d'une action collective déterminée plus efficace et concertée, de prévention et de lutte contre toutes les formes de délinquance. Sa gouvernance est placée – je le rappelle – sous l'autorité conjointe du Maire d'arrondissement, moi-même, du représentant du Préfet de Police, du Procureur de la République et du Commissaire de Police de l'arrondissement. L'instance se réunit a minima une fois par an à l'initiative des signataires, ce qui permettra, mes chers collègues, de pouvoir proposer des ajustements, des fiches actions, voire la création d'une nouvelle fiche. Toujours, bien évidemment, avec l'enjeu d'être au plus proche des réalités partagées par les conseils de quartier, les partenaires de la prévention et les équipes de développement local. Le dispositif sera complété par des réunions techniques et des groupes de travail thématiques.

Participer à la réflexion commune autour des actions à déployer – vous l'avez compris –, c'est tout l'enjeu de ce contrat d'arrondissement qui s'articule, lui aussi, autour de trois axes :

- Les jeunes, agir plus tôt, aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Améliorer la tranquillité publique.

Je voudrais vous parler brièvement – car je pense que la rapporteuse y reviendra – des objectifs principaux des fiches actions déployées et terminer sur celles que nous avons souhaité ajouter pour 2022-2026.

Tout d'abord nous avons les Cellules d'Échanges d'Informations Nominatives pour les Mineurs en Difficulté (CENOMED), tout l'enjeu étant d'identifier le plus en amont possible les mineurs connus des différents professionnels qui sont en situation de danger ou risquent de basculer sur des trajectoires délinquantes. Deuxièmement, la mesure de responsabilisation dans le cadre du partenariat entre le Rectorat et la Direction de la Police municipale et de la prévention pour les élèves des collèges ou lycées sanctionnés à la suite d'un manquement à leurs obligations. Ceci est rappelé dans le règlement de l'établissement scolaire et la volonté affichée est bien de lutter contre l'exclusion et le décrochage scolaire. Je pense que c'est un point très important. Troisièmement, le Rallye citoyen pour développer les connaissances des jeunes sur les enjeux et valeurs de la citoyenneté. Quatrièmement, le développement de travaux d'intérêts généraux à Paris pour prévenir la récidive des mineurs et des majeurs. Cinquièmement, améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales dans l'arrondissement avec l'objectif de créer des nouveaux RAV (Réseaux d'Aide aux Victimes) dans un an en travaillant sur le harcèlement scolaire et, pour 2024, tout spécialement sur les LGBTQIA+ phobies.

Ensuite, coordonner l'action des partenaires du territoire en direction des personnes à la rue en favorisant la coopération avec les Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP), situées au GHU Sainte-Anne ; tranquilliser les grands ensembles immobiliers avec l'objectif de lutter contre les regroupements à l'origine des nuisances en travaillant avec les équipes de prévention, en lien avec les syndicats de locataires ; prévenir les rixes. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail des associations de terrain, mais aussi des mamans qui proposent des actions concrètes afin d'identifier le plus en amont possible et prévenir. J'appelle de tous mes vœux qu'un jour nous arrivions à arrêter ce phénomène. La prévention, l'écoute, le terrain sont – j'en suis convaincu – les meilleures solutions. Je remercie encore les mamans de La Banane pour leur engagement extraordinaire que nous soutenons pleinement, ainsi que celui de la place de la Réunion.

Les cinq dernières fiches sont issues d'enjeux locaux et de politiques publiques que nous voulons travailler durant les quatre ans à venir. Prévenir les comportements dangereux en sensibilisant les jeunes mineurs et majeurs, notamment autour du protoxyde d'azote, des tirs de mortier, des barbecues sauvages... vous savez que cela reste un sujet chez nous. Renforcer les liens jeunes/police, mineurs/majeurs avec notamment la mise en place de parcours d'accueil et de découverte pour les policiers stagiaires leur permettant de découvrir et d'appréhender les enjeux du territoire, ainsi que la création de temps forts via l'occupation positive de l'espace public encadrée par des acteurs locaux pour faire en sorte que les jeunes s'approprient leur terrain et leur territoire positivement. Lutter contre le surendettement auprès du jeune public et de leurs familles, et je salue à ce propos le travail qui a été mené au cours de ces derniers mois pour leur permettre de sortir de situations en apparence inextricables et de faire mieux comprendre aux professionnels, via des actions de sensibilisation, les processus de recours de verbalisation. Lutter contre les incivilités, dérégulations et activités illicites dans l'espace public en régulant ses usages via la prévention et la répression des incivilités, lutter contre les exploitants de vendeurs à la sauvette et les réseaux

éventuels, particulièrement sur les secteurs Belleville, Porte de Montreuil, Plateau des Puits de Montreuil. Promouvoir un espace public apaisé et lutter contre les nuisances sonores d'origine commerciale.

J'étais un peu long, mais je pense qu'il est important aujourd'hui de s'arrêter sur ce Contrat de Prévention. D'autres élues vont y revenir. Je tiens à saluer l'engagement d'Alexandra JARDIN, adjointe en charge de la sécurité et de la prévention, pour l'élaboration partenariale de ce contrat et je sais pouvoir compter sur elle quant à sa mise en œuvre effective. Je pense que nous pouvons être fiers collectivement d'un travail transversal de coordination qui permet de porter une ambition politique forte en matière de sécurité et de prévention au plus près des Parisien.ne.s de l'arrondissement. Je vous remercie. La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Merci. Il nous a semblé important de débattre ensemble à propos d'un sujet sur lequel nous nous sommes interpellés assez souvent, notamment lors des permanences hors les murs. Je regrette que les élu.e.s des autres groupes ne se soient pas inscrits pour intervenir. Nous aussi tenons à remercier Alexandra JARDIN, ainsi que les services et les élu.e.s qui ont participé à la réflexion et à la rédaction de ce nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité qui est très complet, très documenté en termes de données brutes et très riche en termes de solutions présentées, comme vous venez de nous le démontrer avec les nouvelles fiches actions.

Il s'agit d'un sujet éminemment important pour les habitant.e.s de nos quartiers, qui sont les premiers touchés par les incivilités et la délinquance. À ce titre, nous saluons l'inclusion à la réflexion municipale des conseils de quartier. Nous l'avons dit – et pendant la campagne présidentielle cela nous a été reproché –, nous pensons que la sécurité est un droit fondamental qui doit être garanti à tous nos concitoyen.ne.s, quel que soit leur lieu d'habitation et particulièrement dans les quartiers populaires. C'est un service public qui ne peut être vendu à des sociétés privées comme, malheureusement, le permet la loi pour la sécurité globale du gouvernement. Notre contrat propose de travailler autour de trois axes forts que nous partageons : la prévention en direction des jeunes, la protection des personnes vulnérables et l'amélioration de la tranquillité publique.

Si je peux me permettre, il existe cependant un tout petit bémol. En effet, nous avons très peu de visibilité sur les moyens humains et financiers, surtout que – vous le savez – nous ne pensons pas que la police municipale puisse remplir l'intégralité des objectifs fixés. Nous le voyons, par ailleurs, dans les actions proposées qui ne relèvent pas de sa compétence. Si nous prenons, par exemple, la fiche action 21, le réseau d'aide aux victimes, la question de l'hébergement des femmes victimes de violences reste encore trop floue en termes d'actions nouvelles et concrètes. Le nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité au niveau de la Ville et du Département sera étudié au Conseil de Paris du mois de mars. Ce sera peut-être – je l'espère – l'occasion de répondre aux questions portant sur les moyens. Cela dit, je tiens à vous remercier à nouveau pour le gros travail réalisé et je laisse la parole à mes deux collègues qui vont revenir sur des points précis du contrat.

M. PLIEZ

Merci. Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais remercier Alexandra JARDIN pour son travail et pour nous avoir associés à la réflexion sur les problématiques relatives à la santé dans le contrat local. Les questions de prévention et de santé se recoupent souvent chez les jeunes. En effet, les problématiques de santé rencontrées chez les adolescents sont essentiellement liées aux souffrances psychiques et aux conduites à risque. La précarité familiale, l'échec scolaire et l'anxiété sur l'avenir sont des sujets récurrents chez les jeunes rencontrés par les psychologues. Ce malaise ressenti particulièrement chez celles et ceux qui vivent dans les quartiers populaires, comme c'est le cas dans le 20^e arrondissement, peut se traduire par des conduites à risques multiples.

Le Contrat de Prévention et de Sécurité se concentre sur certaines problématiques, qui sont importantes pour les nombreux acteurs qui mènent des actions de sensibilisation auprès des jeunes.

La prévention des conduites à risque chez les jeunes passe par un travail commun avec la Direction de la Santé publique, les établissements scolaires et les associations de prévention pour sensibiliser les jeunes et les familles. Il est également nécessaire de renforcer les liens avec la psychiatrie de secteur – qui est, par ailleurs, mal en point – et œuvrer pour réduire les inégalités sociales et sanitaires. La prévention des conduites à risque chez les jeunes ne peut que passer par une approche globale impliquant des partenaires multiples, tels que la Maison des Adolescents (MDA), le futur Centre municipal de Santé (CMS) conventionné, les actions menées par les EDL, les ateliers santé ville dans les quartiers prioritaires et d'autres dispositifs. Des points d'amélioration peuvent encore être engagés, compte tenu aussi des nouvelles pratiques sur lesquelles les jeunes mettent aujourd'hui leur santé en danger. Il s'agit d'un travail qu'il faut effectuer au quotidien. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Anne BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Merci. Moi aussi je voudrais d'abord remercier Alexandra JARDIN et ses collaboratrices, tout particulièrement pour le travail effectué par l'association qui nous a été proposée. Je voudrais ensuite revenir sur un point précis qui concerne l'axe 3, améliorer la tranquillité publique, et notamment la fiche action 3.6 relative à la lutte contre le surendettement auprès des jeunes publics et de leurs familles. En tant que jeunes élu.e.s nous avons été alertés en octobre 2021 par les familles et par les associations, en particulier celles du quartier de Belleville, sur une problématique dont nous n'imaginions pas l'ampleur, à savoir le fait que certaines familles se retrouvaient avec des amendes cumulées qui pouvaient atteindre jusqu'à 25 000 euros pour une seule et même famille. Ces sommes, qui paraissent exorbitantes et pourraient être considérées comme l'addition de multiples amendes, étaient en réalité le résultat de l'augmentation exponentielle d'une seule amende, qui au départ était de 90 euros, puis de 375 euros et ainsi de suite. Les familles concernées étaient souvent des familles monoparentales, comme il y en existe beaucoup dans l'arrondissement, dans des situations financières extrêmement difficiles.

Face à cette situation qui nous paraissait inextricable et face au désespoir de nombreuses familles du quartier, soutenues par la Brigade des Mamans et par des associations, des réunions publiques ont eu lieu en haut de belvédère du parc et nous avons pu échanger. Je constate avec grande satisfaction que le Contrat de Prévention et de Sécurité propose, par cette fiche action, de trouver des solutions raisonnables et réalisables pour des jeunes qui se trouvent confrontés à cette situation, en soulageant ainsi leurs familles. Ces jeunes vont pouvoir réparer par des stages, plutôt que par l'argent, les incivilités commises souvent par ignorance de la loi. Je suis ravie que ce dispositif puisse être mis en place, et je crois d'ailleurs que c'est déjà le cas. Je vous remercie.

M. PLIEZ

La parole est à la rapporteuse.

Mme JARDIN

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous remercier d'être intervenus et d'avoir mis en lumière certains points du Contrat de Prévention et de Sécurité local. Comme Monsieur le Maire l'expliquait, celui-ci s'inscrit dans le Contrat parisien de Prévention et de Sécurité et va nous permettre de fixer un cadre de travail pour la prévention et la sécurité dans le 20^e de 2023 à 2026. Il a été réalisé avec l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire la Préfecture de Police, le Rectorat, la Préfecture de Région, mais aussi avec les acteurs locaux, les EDL, les centres sociaux et les associations. Nous avons partagé ces fiches avec les adjoints concernés et nous avons pris en compte leurs modifications et compléments. Je les remercie.

Ce contrat est amené à évoluer, l'idée étant de fixer un premier cadre et de réaliser chaque année un bilan. Pour répondre au point soulevé par ma collègue Raphaëlle PRIMET, ceci nous permettra de réaliser également un bilan sur les moyens mis en œuvre et de le faire évoluer soit en rajoutant des fiches soit en adaptant celles déjà existantes à la réalité du terrain. Tu faisais référence en particulier à la fiche concernant le réseau d'aide aux victimes. Pour le moment, ce réseau est très focalisé sur les

violences faites aux femmes. Je pense qu'il est important – et j'en discutais avec ma collègue Anne BAUDONNE – que ce réseau puisse s'ouvrir aux harcèlements scolaires et aux LGBTQUIA+ phobies. J'estime qu'il s'agit de deux axes sur lequel il faudra travailler dans le 20^e.

Notre contrat est composé de treize fiches, qui sont réparties sur trois axes. Monsieur le Maire les a déjà présentés : nous avons un premier axe qui concerne les jeunes et le fait d'agir plus tôt et d'aller plus loin dans la prévention ; un deuxième axe qui porte sur les personnes vulnérables afin de mieux les protéger ; enfin, un troisième axe qui se propose d'améliorer la tranquillité publique. Nous avons décidé de créer un certain nombre de fiches supplémentaires dans le 20^e. Monsieur le Maire en a déjà présenté plusieurs, mais je vais me permettre de les rappeler. Nous avons une fiche sur la prévention des comportements dangereux, qui porte sur les tirs de mortier, le protoxyde d'azote, la prévention routière et les barbecues sauvages. Un certain nombre d'actions sont menées sur le terrain par les clubs de prévention et la Brigade des Mamans, dont je salue le travail. Une autre fiche concerne le renforcement des liens jeunes/police. Nous savons bien que la marche est longue et que le travail à accomplir est très important, mais je tenais à ce que cette fiche figure dans le contrat pour que nous puissions commencer à nous donner des objectifs et à réaliser des actions, peut-être petites dans un premier temps mais susceptibles de renforcer ces liens. Nous avons également une fiche sur la lutte contre les incivilités et les activités illicites dans l'espace public, qui se réfère spécifiquement aux ventes à la sauvette, bien connues dans les quartiers de certaines portes du 20^e.

Nous avons ensuite une fiche – Anne en parlait – sur les amendements forfaitaires et la lutte contre le surendettement des jeunes. Je tiens à le dire – car nous en sommes très fiers dans le 20^e –, cette fiche est une vraie innovation que je porte avec mes collègues Maxime SAUVAGE et Lyes BOUHDIDA-LASSERRE. Nous commençons à avoir des dossiers qui sont transmis et sur lesquels nous travaillons avec la Préfecture de Région. J'y reviendrai dans un prochain Conseil d'arrondissement. Nous avons une fiche sur l'espace public apaisé, qui concerne la lutte contre les nuisances sonores d'origine commerciale et les attroupements bruyants. Il s'agit de fiches spécifiques au 20^e que je vous laisse le plaisir de consulter – je suis sûre d'ailleurs que vous irez très vite relire l'ensemble du contrat. Je le répète : nous en sommes très fiers, car il va nous donner un cadre pour travailler et a vocation à évoluer. N'hésitez pas, à ce propos, à me faire part au cours de l'année des évolutions que vous voudriez voir dans ce contrat. Je remercie mes collègues pour leurs remerciements et je tiens, à mon tour, à remercier Mme Elsa MORINET, collaboratrice de Monsieur le Maire, qui a fortement travaillé sur ce sujet avec Léa ROCAFULL chargée du développement local à la Mairie de Paris. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Bien. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Le Contrat de Prévention et de Sécurité du 20^e arrondissement est adopté à l'unanimité par cette assemblée. Bravo.

Applaudissements de la salle.

2022 DSOL 110 : Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

M. PLIEZ

Nous poursuivons avec la DSOL 110. La parole est à Mme GAFFORELLI et Mme JARDIN est la rapporteuse.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souhaitais mettre en lumière cette délibération, car nous nous félicitons de soutenir et de renforcer les actions des associations en accompagnant ces acteurs locaux dans leurs missions essentielles, et notamment dans celle de la prévention des rixes. Notre apport et soutien permettront d'accompagner des projets et des actions en direction des jeunes, pour qu'ils aient d'autres alternatives à la rue qui amène parfois à la violence. Nous sommes convaincus que la violence peut diminuer quand elle devient parole. Face à l'argument sécuritaire et répressif, nous faisons le choix de soutenir l'éducatif et les dispositifs de médiation et d'apaisement. Il faut renforcer le lien entre les associations et les clubs de prévention spécialisés avec un enjeu d'accompagnement des jeunes axé et structuré en association. Nous devons les aider à renforcer et à créer des liens d'action et de solidarité. Nous devons travailler à renforcer les dispositifs de médiation, de présence dans le cadre des cités éducatives et des collèges, pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la prévention des rixes entre collégiens.

Il existe un véritable enjeu à développer, à savoir la cyber prévention, et il faut également renforcer le travail sur la santé mentale des jeunes dans nos quartiers, ainsi que l'accueil dans tous les dispositifs de participation et de citoyenneté. Lutter contre les violences est vain si nous ne promovons pas la construction d'une société qui crée de la solidarité pour les jeunes de nos quartiers. Nous devons continuer à agir dans cette direction. C'est pourquoi le groupe communiste et citoyen votera en faveur de cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Mme JARDIN.

Mme JARDIN

Je remercie Mme GAFFORELLI et je me joins à elle pour remercier l'ensemble des personnels des clubs de prévention. Ceux-ci constituent un maillon essentiel pour apaiser nos quartiers et accompagner les jeunes du plus jeune âge à l'adolescence. Les clubs de prévention vont mener des actions visant à lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'insertion professionnelle, développer l'égalité femme/homme, lutter contre le mauvais usage des équipements, lutter contre les discriminations, améliorer l'accès à la santé et aux droits et prévenir les rixes. Comme le soulignait Mme GAFFORELLI, l'un des exemples les plus significatifs des missions essentielles menées par les clubs de prévention concerne la prévention des rixes. Vous verrez que dans le Contrat de Prévention et de Sécurité un dispositif est prévu à ce sujet. C'est parce que les clubs de prévention sont au cœur de ce dispositif qu'il est possible dans le 20^e de prévenir un certain nombre de rixes. Il y a également – et Mme BAUDONNE le rappelait tout à l'heure – la question du surendettement des jeunes. Ce sont les clubs de prévention qui ont été les premiers à nous en alerter, ce sont eux qui font le lien entre la Préfecture de Région et les jeunes et ce sont toujours eux qui aident ces derniers à monter des dossiers. Sans eux, il serait presque impossible de sortir les jeunes et leurs familles de cette situation de surendettement. Je me joins donc aux remerciements de Mme GAFFORELLI et je me réjouis de signer cette nouvelle convention avec les clubs de prévention du 20^e.

M. PLIEZ

Merci. Je vais donc vous inviter à vous prononcer sur la délibération DSOL 110.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 SG 86 : Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP). Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à examiner la délibération SG 86. J'ai deux demandes de prise de parole, Mme TRACHEZ et M. SAKHO. La rapporteuse est Mme JARDIN. J'ai aussi une demande de prise de parole de Mme DASPET.

Mme TRACHEZ

Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais intervenir sur cette délibération qui prévoit la participation financière de la Ville de Paris au déploiement par la Préfecture de Police, en 63 sites dont 7 dans le 20^e, de nouvelles caméras dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris à l'acronyme barbare de PVPP. La Ville de Paris participerait à hauteur de 4 millions d'euros au financement de ce dispositif, par ailleurs géré par la Préfecture. La SG 86 nous vante les mérites de la vidéosurveillance pour la verbalisation des infractions routières, point qui est mis particulièrement en évidence dans l'exposé des motifs.

Quel est l'objectif de cette augmentation de la vidéosurveillance ? Est-ce que c'est la verbalisation des infractions routières ou bien la lutte contre la délinquance ? S'il s'agit de verbaliser les infractions routières, pourquoi ne pas imaginer un dispositif plus léger, moins intrusif, un système de radars prenant des photos avec flash pour que l'utilisateur sache immédiatement qu'il est identifié ? Ce serait plus performant, moins coûteux et permettrait une verbalisation ciblée sans prendre le risque d'une atteinte aux libertés publiques et individuelles, et d'une possible surveillance généralisée qui nous horrifie, chacune et chacun d'entre nous, lorsque nous évoquons, par exemple, le modèle chinois.

S'il s'agit de la lutte contre la délinquance, l'utilisation de la vidéo protection pose de nombreuses questions, en particulier au regard du bilan coûts/avantages. En février 2022, la Cour des Comptes pointait du doigt, dans un rapport dédié, l'absence d'évaluation du plan de vidéosurveillance de Paris. Malgré le fait que cette évaluation n'a toujours pas été produite, il nous est demandé aujourd'hui d'accroître encore le nombre de caméras de ce dispositif. Sur le plan de la résolution des infractions et donc des repressions, enregistrer des images utilisables ensuite par les policiers ou les gendarmes dans leurs enquêtes présente une efficacité réelle, certes, mais très limitée. Une étude de septembre 2021, commandée par le centre de recherches de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale, a fait le regrettable constat que les enregistrements de la vidéo protection contribuent à la résolution d'enquêtes judiciaires en apportant des indices ou des preuves mais dans des proportions qui représentent seulement une part de 1,13% sur l'ensemble des enquêtes judiciaires observées ou, en ne retenant que les affaires élucidées, une proportion de 5,87%. Le compte n'y est pas.

Par ailleurs, les caméras servent très peu pour les faits de violences aux personnes. Elles ont apporté des preuves pour seulement 2,8% des enquêtes élucidées concernant cette thématique. Je vous passe tous les chiffres qui révèlent concrètement que le résultat est assez moyen. Les séries policières américaines dans lesquelles l'exploitation des enregistrements vidéo permet l'élucidation des crimes dans 100% des épisodes – je ne sais pas si vous l'avez noté – sont des fictions. En revanche, ces séries ont le mérite de la véracité sur un aspect, à savoir que le traitement de ces images est chronophage et demandeur en moyens humains.

Pour ce qui concerne l'aspect prévention – puisque nous venons de parler de l'aspect répression ou, en tout cas, élucidation d'enquête –, chercher à sécuriser un lieu précis à l'aide de la vidéosurveillance contribue effectivement à réduire le problème à cet endroit. Toutefois, il ne le fait pas disparaître mais il le déplace seulement vers un autre endroit. Pour que ce système de vidéosurveillance soit efficace en matière préventive, il faut des moyens humains derrière les caméras pour un traitement en temps réel des images. Employer des agents municipaux, des policiers ou des ASVP pour regarder des écrans dans un centre de supervision urbain, ce n'est pas très utile du point de vue de la prévention et de la lutte contre la délinquance, puisque pendant ce temps-là les agents ne sont pas sur le terrain. Comme cette détection en directe est très faible, le système est détourné vers d'autres usages, le plus rentable étant la vidéo verbalisation, comme le rappelle l'exposé des motifs de la délibération. Les coûts importants représentés par l'installation du système de vidéosurveillance restreignent donc les

moyens alloués pour déployer les moyens humains sur le terrain, facteur primordial et quasi exclusif de la prévention, mais également de l'élucidation des infractions. Le compte n'y étant pas, je vous appelle à voter contre la délibération SG 86.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SAKHO.

M. SAKHO

Merci Monsieur le Maire. Nous avons toujours été opposés à la vidéosurveillance qui nous paraît une véritable atteinte aux libertés publiques et qui n'a pas fait la démonstration de son efficacité. La Cour des Comptes elle-même, dans un rapport consacré à la police municipale en 2022, estime que l'efficacité de la vidéosurveillance n'est pas prouvée alors que son coût est très important. Ces dispositifs ne sont pas dissuasifs à la prévention de la délinquance et, au mieux, transfèrent les comportements délictueux sur les zones non surveillées. Plus de 6 000 communes françaises sont aujourd'hui équipées de caméras de vidéosurveillance, soit 15 fois plus qu'en 2006. Elles n'étaient que 60 en 1999, et cela n'a pas amené à une baisse conséquente de la délinquance, contrairement à ce qui a été annoncé.

Cette politique du tout caméra veut en effet masquer la diminution drastique du nombre de policiers nationaux et de proximité sur la voie publique et, surtout, le manque de moyens pour un véritable travail de prévention. La vidéosurveillance n'empêche ni les actes ni les crimes d'arriver, comme nous avons malheureusement pu le constater lors des attentats du 14 juillet 2016 à Nice, la ville où il existe pourtant le plus grand nombre de caméras en France. Certains disent qu'elles permettent de retrouver les coupables. Or, l'étude à la demande du centre de recherches de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale insiste sur le faible apport de cette technologie en matière d'élucidation des infractions. En effet, les enregistrements de vidéo protection contribuent à l'élucidation d'enquêtes judiciaires seulement pour 1,13% sur l'ensemble des enquêtes judiciaires observées et pour 5,87% des affaires élucidées. Finalement, le seul avantage de la vidéosurveillance serait de renforcer, à défaut de la sécurité réelle, le sentiment de sécurité des habitant.e.s de nos quartiers. Ce point n'est pas négligeable et ne doit pas être sous-estimé, mais nous continuons de penser que le prix à payer est trop élevé en termes de libertés publiques. En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Mme DASPET, puis M. SOREL.

Mme DASPET

Je serai assez rapide, car je partage une partie des propos tenus par mes collègues. Le groupe Génération.s a toujours été très mal à l'aise sur ce type de questions, en particulier sur celle de la vidéo protection ou vidéosurveillance. Il est quand même évident que la protection on ne la voit pas très bien, alors que la surveillance on la voit beaucoup plus clairement. Après quelques années de délibérations cumulées, on se rend compte que la question n'est toujours pas éclaircie ou, tout de moins, qu'elle l'est dans le sens de la surveillance. Pourquoi pas d'ailleurs ? Cela s'assume, mais il faut arrêter de dire aux gens qu'il s'agit de protection. Pour répondre au sentiment d'insécurité ressenti par les habitant.e.s de nos quartiers – je dis bien le sentiment d'insécurité car il n'est pas lié aux chiffres objectifs de la sécurité ou de l'insécurité –, il est assez dangereux de se lancer dans un débat. Le fait de placer ici ou là une caméra servira peut-être à rassurer les gens et à faire de la psychologie, mais pas à exercer une action réelle. Et surtout, la vidéosurveillance ne remplacera jamais – et c'est quand même une des demandes des gens de gauche de notre pays – la police de proximité. Nous savons très bien que les caméras servent à remplacer les agents qui étaient sur le terrain.

D'autre part, la Ville de Paris a créé une police municipale aussi pour suppléer à l'absence de certaines missions qui ne pouvaient plus être portées par la Préfecture de Police, mais elle continue à abonder son budget avec le financement de caméras. À un moment donné, la question qui se pose est de savoir comment l'argent de la municipalité est employé. Je ne souhaite pas revenir sur les questions de libertés publiques et de libertés individuelles, car nous avons déjà tenu ce débat au

moins une cinquantaine de fois et que je partage le sentiment d'inquiétude exprimé par mes collègues. La question de l'efficacité a été également évoquée, et j'attends toujours que des preuves soient apportées. Pour autant, si j'ai bien compris, cette délibération arrive très en retard. Cela fait des mois, voire beaucoup plus, que nous attendons. Aujourd'hui, le temps nous manque pour avoir un débat réellement de qualité. J'ai cru comprendre que les arrondissements avaient été consultés et j'avoue que, dans le cadre de la majorité municipale dont je fais partie, j'ai tendance à faire confiance à Mme JARDIN. J'estime qu'elle a effectué son travail et géré la question au mieux ou, en tout cas, au moins pire. Les élu.e.s du groupe Génération.s ne voteront donc pas contre la délibération SG 86, même si, par principe, nous serions plutôt sur un vote opposé. Nous nous abstenons en raison du travail de concertation qu'il y a eu dans l'arrondissement, tout en restant très dubitatifs et opposés à ce genre de pratiques.

M. PLIEZ

Merci. M. SOREL et, ensuite, M. BOYAJEAN.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je serai, moi aussi, assez rapide. Pour tout vous dire – mais cela ne vous étonnera pas – nous de la France Insoumise avons toujours été très à l'aise avec la question de la vidéosurveillance. Nous sommes contre, non par idéologie ni par sectarisme ni par refus de prendre en compte les problèmes qui peuvent exister sur le terrain, mais parce que – comme l'a très bien expliqué Mme TRACHEZ – la vidéosurveillance ne permet finalement pas d'élucider l'essentiel des faits délictuels. Elle ne permet pas non plus de répondre aux problèmes de tension sur le terrain et, qui plus est, tous les moyens consacrés à la vidéosurveillance, aussi bien les moyens financiers que les moyens humains, sont autant de moyens qui ne sont pas consacrés aux clubs de prévention et aux travailleurs sociaux. Ceci aggrave, d'une certaine manière, le problème, loin de le régler.

En ce qui concerne le sentiment d'insécurité ressenti par les habitant.e.s, nous le respectons, mais nous estimons également que ce sentiment dépend beaucoup de l'ambiance créée par un certain nombre de politiques et de médias. Certaines personnes, qui n'habitent d'ailleurs pas dans les quartiers en question, éprouvent un sentiment d'insécurité parce qu'ils ont vu à la télé sur CNEWS ou BFM TV quelque chose qui s'est passé dans le 93 ou dans le 20^e, qui sont parfois considérés comme des « no-go zones ». Par rapport à cela, je pense qu'il faut être tout simplement pragmatiques. Jusqu'à ce qu'il n'ait pas été démontré concrètement que la vidéosurveillance a un effet réel sur l'élucidation des faits délictuels et sur le traitement des problématiques de délinquance sur le terrain, il ne faut pas consacrer autant de moyens à la vidéosurveillance.

M. PLIEZ

Merci. M. BOYAJEAN.

M. BOYAJEAN

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur la distinction qui a été faite par Mme DASPET – et sur laquelle les discussions se multiplient à perte de vue – entre la vidéo protection et la vidéosurveillance. Je crois qu'il s'agit de discussions totalement oisives et improductives. La vidéo protection – puisque maintenant on l'appelle ainsi – constitue un moyen matériel qui vient compléter l'action des services de police sur la voie publique. Compte tenu des dispositions juridiques et techniques que présente la vidéo protection, je ne crois pas que nous puissions la soupçonner de porter atteinte à nos libertés. Repensez à cette affaire très emblématique – mais d'autres moins graves sont également importantes – connue comme « l'affaire Lola ». Sans la vidéosurveillance ou vidéo protection – appelez-la comme vous préférez –, la police n'aurait pas disposé d'un certain nombre d'éléments d'enquête qui sont venus s'ajouter aux recherches des enquêteurs. Il est possible de protéger les citoyens tout en surveillant les voyous, l'un n'exclut pas l'autre.

Là où je vous rejoindrai, Mme DASPET – et c'est très anecdotique –, là où il existe effectivement un usage qui relève, à mon sens, de la surveillance, c'est en matière contraventionnelle. Je crains qu'à Paris, et notamment en ce qui concerne les réseaux surveillés par l'Hôtel de Ville, l'attention ne soit portée surtout sur les gens qui s'approchent trop près des feux rouges. Ceci est bien évidemment

important, car il faut lutter contre la délinquance routière, mais je crains que la vidéosurveillance ne soit orientée presque exclusivement sur la surveillance routière. Heureusement qu'il existe également le réseau surveillé par la Préfecture de Police, qui pourra fournir une aide essentielle aux enquêtes. Merci Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci de vos prises de parole, qui sont très intéressantes. Maintenant je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Mme JARDIN

Je vais peut-être répondre...

M. PLIEZ

Excusez-moi, Mme JARDIN.

Mme JARDIN

... sur un sujet qui est extrêmement important. Ces caméras de vidéosurveillance constituent un outil essentiel dans l'action de la police municipale et nationale de prévention et de sécurité. Je peux comprendre que tout le monde n'en soit pas au courant et je tiens à rassurer Mme TRACHEZ que nous n'avons pas pour ambition de mettre Paris sous surveillance généralisée. Cela n'a jamais été la manière de voir la vidéosurveillance à Paris et ce ne le sera jamais. En l'occurrence, la délibération propose simplement d'utiliser des caméras en complément de l'action des policiers municipaux et nationaux sur le terrain. Depuis le début du déploiement des caméras à Paris en 2009 – et mon collègue Pascal JOSEPH pourrait en parler –, la pose de ces caméras a toujours fait l'objet d'études sécuritaires précises et argumentées avec l'ensemble des acteurs concernés. Elles sont positionnées de manière raisonnée dans des lieux où elles sont absolument nécessaires. J'ajoute que le déploiement de ces caméras est fait dans le respect le plus strict des libertés publiques et privées. Il existe notamment une Charte d'Éthique, signée entre la Préfecture de Police et la Ville, ainsi qu'un Comité d'Éthique depuis 2009 pour veiller au bon respect des libertés publiques et privées.

Le choix des différents emplacements a été réalisé en concertation avec les polices municipale et nationale, et avec la Mairie du 20^e. En l'occurrence, ces emplacements répondent aussi à la demande des habitant.e.s de nos quartiers. Pour ce qui concerne l'utilité des caméras, il faut savoir qu'il s'agit d'un moyen utilisé au quotidien par la police en complément des moyens humains et permettant de gagner en efficacité et rapidité. À ce propos, je me permets de relayer une invitation du Commissaire qui est prêt à vous ouvrir sa salle de contrôle pour vous expliquer comment les caméras sont utilisées et quel niveau d'utilité elles peuvent avoir pour la police nationale. Pour la municipalité, ce sont trois quarts des PV dressés dans le 20^e en termes d'infractions sur voie qui le sont grâce à ces caméras. Pour la police nationale, c'est plus de la moitié des affaires qui sont résolues dans le 20^e grâce à elles. Ces affaires concernent des agressions, des vols, des viols, des délits de vente à la sauvette. Au moins un cas est résolu par jour grâce à ces caméras.

Installées dans les zones les plus tendues de l'arrondissement, ces caméras permettent d'avoir de la visibilité et de pouvoir déployer de manière ciblée les forces de police quand il s'avère nécessaire. Elles nous permettent également d'agir en prévention, notamment dans les secteurs où la physionomie est très dégradée, mal éclairée ou sujette à stagnation. Elles sont également très utiles – et nous le voyons malheureusement trop souvent – pour la prévention des rixes. Nous pourrions donner un certain nombre d'exemples, mais c'est au quotidien que ces caméras nous permettent d'apaiser le 20^e. Ceci concerne toutes nos délégations, la relation avec les bailleurs sociaux, la propreté, le stationnement, mais aussi l'Éducation Nationale. Un certain nombre de problématiques ont pu être résolues et un certain nombre d'auteurs de délits ont pu être arrêtés grâce à ces caméras.

La délibération ne propose pas de mettre des caméras dans tout le 20^e. Hélène TRACHEZ parlait de sept caméras. En l'occurrence, nous en aurons quatre. Nous en avons demandé sept, mais nous devrions en avoir seulement quatre. Vous connaissez les quartiers où il est prévu de les installer, mais je vais me permettre de vous les rappeler : l'angle de la rue Élisabeth Borey, rue du Soleillet et place Henri

Matisse ; l'angle de la rue des Couronnes, rue du Pressoir et rue Francis Picabia ; l'angle de la rue du Volga et de la rue des Maraîchers ; l'angle de la rue de la Duée et du passage des Saint-Simoniens. Je pense que vous connaissez tous ces quartiers, ainsi que les habitant.e.s qui nous demandent d'agir pour améliorer leur quotidien. Vous savez que ces caméras vont nous aider. Pour les habitant.e.s de notre arrondissement, je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Très bien. Merci Madame la rapporteuse. Je vais vous demander de vous prononcer sur la délibération SG 86.

Après consultation des membres, la délibération est rejetée.

2022 DAC 506 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango au 176 boulevard de Charonne (20^e). M. Pascal JOSEPH rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons à la délibération DAC 506. La parole est à M. JOSEPH.

M. JOSEPH

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai assez rapide sur cette délibération, car elle a déjà été présentée au sein de notre Conseil d'arrondissement le 23 juin sous la forme d'un vœu. Il s'agit maintenant de voter la réalisation de ce vœu. Je vous épargnerai donc la biographie de Manu Dibango, que vous connaissez tous. L'endroit où la plaque sera posée ne se trouve pas loin de chez moi. Manu Dibango avait l'habitude d'aller au café du marché assez régulièrement ou de se rendre dans son restaurant Le Lion Indomptable près du marché de la Réunion. Je trouve que c'est une très bonne chose que nous puissions saluer comme nous l'avons fait le musicien, l'homme engagé mais aussi – je retiens surtout cela car je le croisais souvent – l'homme engagé dans le 20^e arrondissement pour les causes du 20^e arrondissement. Nous l'avons pu constater dans plusieurs occasions. C'est pourquoi je suis très heureux de « revenir en deuxième semaine » pour vous présenter et pour soumettre à votre sagacité et à votre voix cette délibération en l'honneur de Manu Dibango.

M. PLIEZ

S'il n'y a pas de prises de parole, je vous propose de vous prononcer sur cette délibération. Vous serez tous prévenus de la pose de la plaque, comme toujours.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Nous avons l'unanimité pour la plaque en l'honneur de Manu.

Applaudissement de la salle.

2022 DAC 66 : Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement de deux studios de danse à la Cité Bonnier (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteuse.

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DAC 66. La parole est à Marthe NAGELS.

Mme NAGELS

Merci Monsieur le Maire. La délibération concerne la Cité Bonnier, et plus précisément ses studios de danse. Je tiens d'abord à vous dire quelques mots sur cette cité, qui est l'un des plus beaux lieux populaires du 20^e, construite dans les années 1920 et plusieurs fois rénovée. Aujourd'hui, elle accueille 376 familles, de nombreuses activités associatives et économiques, mais aussi des espaces collectifs et des jardins. Depuis 2016, Paris Habitat et la Mairie du 20^e travaillent à un projet de réhabilitation en concertation avec les habitant.e.s du 20^e, et en particulier de la cité. Ce réaménagement concerne trois axes :

- La requalification de la cité, notamment en aménageant les espaces privés extérieurs et en améliorant les accès PMR et les accès pour les poussettes ;
- Le réaménagement des espaces publics de la cité ;
- L'aménagement des pieds d'immeuble.

C'est sur ce dernier point que j'aimerais m'attarder un peu avec vous ce soir. Nous avons décidé d'y implanter de nombreux commerces en inversant les halles sur la rue Ménilmontant, ainsi qu'un local commun résidentiel avec une cuisine à l'usage des habitant.e.s, mais aussi des associations, un café social qui donnera sur le square, des ateliers d'art et d'artisanat et deux studios de danse, respectivement de 66 et 71 m², qui trouveront leur place sous les passages voutés de la cité, fermés par des vitres pour préserver l'aspect patrimonial très intéressant de ce lieu. Le projet sera aussi traversé d'une rue jardin, qui reliera la rue Hélène Jakubowicz et le square des Saint-Simoniens, avec une placette qui pourra accueillir diverses activités et – je l'espère – des activités culturelles en plein air.

La création de ces studios de danse dans la nouvelle Cité Bonnier a beaucoup de sens. Lors de la concertation, les habitant.e.s ont souvent insisté sur le lien entre sport et santé. Le fait d'intégrer des espaces sportifs en pied d'immeuble fait un bel écho à cette demande. Ces deux studios ont été pensés comme des lieux polyvalents. La belle hauteur sous plafond permettra, par exemple, des activités de cirque et leur surface au sol rendra possible toute utilisation sous forme de gymnase polyvalent. Des compagnies de danse pourront y résider pendant quelques jours ou quelques semaines, ou peut-être quelques mois moyennant un loyer raisonnable. Je me réjouis de leur livraison à l'horizon 2024. Si ces studios ont si bien été pensés, c'est grâce au travail réalisé en lien avec l'association Paris Culture 20. Ensemble, nous avons patiemment conçu ces studios selon les besoins de l'association et ceux du quartier. Ils représentent pour moi le symbole de ce que peut l'implication citoyenne dans des beaux projets tels que celui-ci. Je voudrais à ce propos saluer Nathalie MAQUOI, qui a porté le projet, et les élu.e.s qui ont donné du temps pour le renouvellement de la Cité Bonnier, et vous dire enfin que cette délibération vise à compléter le budget qui avait été initialement prévu sur l'Art de l'Innovation en 2018, puisque l'aménagement de ces deux studios de danse nécessite un petit soutien complémentaire pour permettre la pratique de la danse dans de bonnes conditions. Je vous invite donc à voter la délibération DAC 66.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je crois que nous sommes tous intéressés par la belle rénovation de ce lieu emblématique situé au 140 de rue Ménilmontant. Je vous invite à voter la délibération DAC 66.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous demande à présent de voter pour toutes les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'un débat. Je vous invite donc à rejoindre QuizzBox.

2022 DASCO 128 : Caisse des écoles (20^e) - Subvention 2023 (12.262.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024. M. Éric PLIEZ rapporteur.

2022 DJS 128 : Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances. M. Éric PLIEZ rapporteur

2022 DSOL 141 : Subventions (151.730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DASCO 73 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508.160 euros) et subventions travaux (76.074 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 136 : Collèges publics - Contribution (1.643.555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 137 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91.206 euros) au titre des services de restauration pour 2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DFPE 177 : Subventions (68.800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

MA20.2022.381 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance, situé 5 bis rue Stendhal à Paris 20^e, et autorisation au Maire du 20^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 179 : Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance - Avenant à une convention de subventionnement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (328.300 euros). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 185 : Subvention exceptionnelle (400.000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DPE 45 : Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens. M. Martin BUSSY rapporteur.

2022 DLH 68 : Modification des garanties d'emprunts finançant des programmes de création ou rénovation de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP (31.357.857 euros). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2022 DLH 391 : Mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Fropié (20^e) au Ministère des Armées (État) - Convention d'occupation temporaire du domaine public. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2022 DSP 102 : Subventions (140.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13^e arrondissement de Paris et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (18^e, 19^e, 20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DJS 30 : Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'OMS 9 et d'avenants avec 12 OMS. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 DJS 32 : Transformations Olympiques - Subventions (100.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 DJS 33 : Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 DVD 91 : Avenant à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses. M. Vincent GOULIN rapporteur.

2022 DVD 142 : Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses. M. Vincent GOULIN rapporteur.

2022 DILT 08 : Signature d'un contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris. M. Michel JALLAMION rapporteur.

2022 DAC 210 : Subvention (20.000 euros) à l'association Art Azoï (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 314 : Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DDCT 109 : Subventions (8.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 4 associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux. Je vous invite à user d'un temps de parole raisonnable en privilégiant les prises de parole courtes et efficaces. Je vous énonce pour la première fois depuis l'adoption de notre règlement intérieur ses principes, qui sont les suivants :

- La présentation d'un projet de vœu pour un membre du Conseil ne peut excéder les trois minutes ;
- Les interventions des autres membres sur un projet de vœu ne peuvent excéder les trois minutes. Comme je vous le disais auparavant, je vous invite néanmoins à user d'un temps de parole raisonnable ;
- Les membres disposent du droit de présenter des amendements aux projets de vœux qui leur sont soumis, la présentation de ces amendements ne pouvant excéder les deux minutes. Les amendements seront diffusés sur les écrans et je prononcerai une suspension de séance de trois minutes pour que vous puissiez en prendre connaissance.

V20-2022-422 : Vœu présenté par les élu.e.s du groupe les Écologistes 20, relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique.

M. PLIEZ

Le premier vœu est présenté par les élu.e.s du groupe les Écologistes 20 et relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique. La parole est à Claire GOFFAUX-ESPEJO.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Par ce vœu, nous souhaitons mettre l'accent sur certains risques que le développement très fort du numérique dans toutes les strates de notre société, que ce soit chez les particuliers, les entreprises ou les services publics, entraîne. Tout d'abord, le risque écologique. Comme nous le savons, il faut réduire notre empreinte carbone drastiquement de 80% d'ici à 2050, afin d'être conformes aux engagements que nous avons pris dans les Accords de Paris et de rester en dessous de 1,5 degré de réchauffement. Les événements climatiques qui se sont succédé cet été nous montrent clairement que le changement climatique s'installe et que, compte tenu des difficultés engendrées, ce sujet est vraiment primordial.

Selon le rapport du Sénat « d'information sur l'empreinte environnementale du numérique », le déploiement en France des technologies du numérique constitue une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, et notamment 2% du total des émissions en 2019, chiffre qui pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir si rien n'était fait pour en réduire l'impact. L'impact de notre développement numérique atteint près de 7% des émissions de gaz à effet de serre de la France, soit un niveau bien supérieur à celui actuellement émis par le transport aérien, qui est à peu près de 4,7%.

Le deuxième risque concerne la sécurité. La numérisation de la société a entraîné le développement d'une cybercriminalité dont le coût économique à l'échelle mondiale avoisine 6 000 milliards en 2021. Nous avons mis dans le vœu un lien qui renvoie à l'étude Forbes, qui est très intéressante. J'en veux pour exemple l'attaque sur le Parlement européen, dont le site internet était inaccessible le 23 novembre à la suite d'une cyberattaque revendiquée par un groupe prorusse quelques heures plus tôt. Les eurodéputés avaient adopté un texte qualifiant la Russie d'État promoteur du terrorisme. Les services publics sont également ciblés, notamment les hôpitaux et, dernièrement, le Département de Seine-et-Marne dont les services n'étaient accessibles ni par courriel ni par téléphone. Cette situation est très préoccupante et entrave le principe de continuité du service public.

Même si de plus en plus d'acteurs publics renforcent la sécurité de l'hébergement des données en créant leur propre Data Center, comme le fait la Ville de Paris dans le 18^e arrondissement, la sécurité de nos données personnelles n'est pas assurée dans un numérique dominé par les GAFAM – je citerai simplement Amazon Web Service 53%, Microsoft Azur 9% et Google Cloud 8% –, qui ne garantissent pas une protection suffisante de nos données. Entreprises que, je le rappelle...

M. PLIEZ s'étant temporairement absenté, M. SAUVAGE assure la présidence de la séance.

M. SAUVAGE

Les trois minutes se sont écoulées. Je suis désolé, mais c'est ce que fixe notre règlement intérieur.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Alors, j'arrête ?

M. SAUVAGE

Peut-être qu'en réaction aux interventions, vous pourrez reprendre la parole.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

D'accord.

M. SAUVAGE

La parole est demandée maintenant par François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Il y a des points qui vont dans le bon sens dans ce vœu, même si je reste persuadé que le numérique nous permet indéniablement d'aller vers des solutions en matière de santé qui sont nécessaires à notre société. Je pense cependant que ce vœu va un peu trop loin. Ce qu'il dit à propos de l'inclusion numérique va dans le bon sens. À un certain moment, il est aussi question des élu.e.s de la Ville. À ce propos, je me permets de donner un témoignage personnel, car je suis conseiller de Paris, je siège dans d'autres instances satellites de la Ville et, comme d'autres administrateurs du SIAAP, je possède plusieurs ordinateurs et une tablette. Il serait bien de réfléchir à ce fait, que je ne trouve pas normal et que je trouve même totalement anormal. Il y a des points qui sont très bien dans ce vœu, mais d'autres qui vont trop loin.

Notre groupe s'abstiendra et, personnellement, je ne prendrai pas part au vote pour des raisons professionnelles, car dans le vœu il est également question des Points d'Information et de Médiation

Multi Services (PIMMS). À Paris, il existe plusieurs de ces structures de médiation sociale, il y en a d'ailleurs une dans le 20^e. Il n'y en a pas en revanche dans le Val-de-Marne, par exemple, et il n'y en a qu'une seule dans les autres départements franciliens. Même si je ne peux pas me prononcer sur ce vœu, je trouve que la question sur les PIMMS mériterait d'être traitée dans un autre cadre, et non dans le vœu sur le numérique. Je vous remercie.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Je crois que Michel JALLAMION a demandé également la parole.

M. JALLAMION

Oui, merci. Ce vœu nous pose plusieurs problèmes. Le premier est un problème de forme. En effet, le vœu mériterait d'être scindé en quatre, car il évoque la cybersécurité, les GAFAM, l'impact CO2 et, enfin, le développement informatique et la fracture numérique. D'où un problème de clarté. De plus, tous ces points ne sont pas mis en regard des raisons et de l'existant. En outre, toujours sur la forme, ce vœu est assez anxiogène. De nombreux problèmes y sont énumérés qui, tout en étant hypothétiques, sont potentiels et pourraient impacter l'ensemble de nos concitoyens. Le vœu nous donne l'impression que rien n'est fait pour les prévenir. En ce qui concerne le fond, ce qui relève de la cybersécurité et de la sécurité nationale relève de l'État, de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), voire de l'Europe. Si demain tous les processus et matériels électroniques de l'AP-HP tombaient en panne, ce serait bien évidemment dramatique. Mais est-ce que ceci est scientifiquement possible ? Quelles sont les procédures mises en place, quelles mesures doivent être améliorées ? Je n'en sais rien et je n'en saurai pas plus si le vœu est adopté. En outre, je ne suis pas sûr que ce serait judicieux d'exposer publiquement l'ensemble des moyens mis en place pour contrer une cyberattaque ou une entreprise terroriste. Quels que soient les moyens techniques et humains mobilisés pour se protéger des attaques cyber – comme nous avons pu le constater contre de grandes organisations publiques et privées – le risque zéro n'existe pas. C'est un peu comme vouloir se prémunir contre une attaque nucléaire, on ne peut qu'en limiter les effets.

Au niveau de la Ville, le Secrétaire général de la Direction numérique et des systèmes d'information a d'ores et déjà mis en place une démarche de gestion de crise cyber. Celle-ci a fait l'objet en 2022 d'exercices de simulation avec la participation des Directions de la Ville, ainsi que de l'ANSSI. Les équipes ont été renforcées, la politique de sécurité des services informatiques a été revue et les relations avec l'ANSSI sont étroites et régulières. En ce qui concerne la lutte contre les GAFAM, elle relève également de l'État et de l'Europe. La Ville ne reste pas inactive et développe des logiciels libres et Open Source. 50% de solutions logicielles utilisées par la Mairie de Paris sont Open Source, contre 35% qui sont sur Lutèce. Je passe sur différents points. Concernant le taux de CO2 émis par l'informatique de la Ville de Paris, c'est une curieuse façon de poser le problème, car il faut le mettre en regard de l'activité régulée et du gain réalisé, de la lutte sociale et environnementale de ces outils informatiques. Il ne nous semble pas prioritaire de réduire la voilure des outils publics, d'autant plus que la Ville recycle désormais son matériel, qui est moins énergivore, et qu'elle forme ses ingénieurs sur ces problématiques.

Pour ce qui est enfin de la fracture numérique, la situation est problématique, mais les PIMMS ne dépendent pas de la Ville de Paris. Nous les subventionnons fort modestement. Ils ont été créés par des établissements publics et privés pour diminuer leur contentieux et jouent le même rôle que les maisons France Services, et d'ailleurs ils sont le plus souvent labellisés ainsi. La force du PIMMS dans le 20^e est d'être lié au PAD (Point d'Accès au Droit), sinon il s'agirait d'une simple maison France Services. Les élu.e.s communistes ne sont pas friands d'un développement des maisons France Services, qui ont pour conséquence la fermeture des services publics de proximité. Je termine en disant que, pour nous, la fracture numérique ne pose pas seulement le problème d'accéder ou non à l'informatique et de savoir l'utiliser, mais aussi celui de la fermeture des établissements publics et des agences des services publics. Ceci exprime la volonté de ces services publics de créer un modèle informatique pour empêcher les gens d'accéder à leurs droits et pour avoir une rentabilité financière en diminuant le personnel.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Martin BUSSY pour trois minutes.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de m'en rappeler et de faire court, car nous partageons les arguments évoqués par le groupe communiste. Le sujet du numérique est très important et c'est une très bonne chose de le poser au sein de la rue, mais il n'est pas possible de parler de tous les aspects du numérique dans le cadre d'un vœu présenté en Conseil d'arrondissement. Personnellement, je trouve que c'est un manque de crédibilité de parler de GAFAM et de souveraineté numérique, de cyber attaques ou de cloud ici, parce que, quoi que nous y fassions, nous ne pourrions rien y changer. En revanche, s'interroger sur ce que le 20^e est concrètement capable de faire sur un sujet précis, par exemple la fracture numérique, ceci mériterait de faire l'objet d'un vœu que je serai ravi de voter. Ou bien de s'interroger sur ce que la Mairie met en place en matière de guichet numérique et de guichet physique, non pas l'un à la place de l'autre mais l'un avec l'autre. Ceci serait un sujet intéressant à traiter en vue de faciliter, d'augmenter et d'universaliser l'accès aux différents services, qu'ils soient municipaux, publics ou privés.

Je trouve qu'il y a beaucoup de sujets intéressants, pris un par un, sur lesquels il est possible de débattre. Mais, à ce moment-là, il faut faire dix vœux avec une vraie vision, une vraie stratégie, une vraie politique pour chaque sujet. Dans le cas du vœu du groupe Génération.s, il présente un tas de sujets que nous pouvons lire dans la presse tous les jours, sans même expliquer ce que le groupe Génération.s voudrait faire à leur propos. Quand j'ajoute à cela les points évoqués par Michel, je vais voter contre ce vœu car il s'adresse à l'État et à l'Europe – ce qui n'est pas notre rôle –, et demande des choses à la DSIN sans s'être préoccupé de s'informer sur ce qu'elle fait déjà. Or, la DSIN a déjà réalisé énormément d'avancées, beaucoup plus que partout ailleurs. Une note a été diffusée aujourd'hui aux différents groupes politiques pour leur fournir un certain nombre de réponses. Nous aurions préféré que le groupe Génération.s retire son vœu du moment qu'il dispose déjà de plusieurs réponses, et qu'il évite ainsi de marquer une forme de désaccord sur la méthode alors que sur le fond nous sommes en grande partie d'accord avec lui. Le groupe Paris en Commun votera contre.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu. Attendez... je ne vous ai pas vus. M. SALACHAS et Mme DJELLALI. Non, c'est Virginie...mais vous avez levé la main ensemble.

Mme DASPET

Monsieur le Maire, il faut que nous parlions, car « il y a un truc entre nous ». Je ne sais pas ce qui s'est passé depuis hier. Hier nous nous entendions très bien, mais ce soir c'est terminé. C'est étonnant quand même !

Rires de la salle.

Je vais être extrêmement rapide, en commençant par vous dire que le groupe Génération.s votera en faveur de ce vœu et en vous donnant ensuite de bonnes raisons pour ne pas voter en sa faveur. Le sujet a été abordé de manière beaucoup trop large, mais il a la vertu de poser une vraie question sociétale dont les femmes et les hommes politiques ainsi que les citoyen.ne.s doivent s'emparer. Il formule des critiques vis-à-vis de la Ville de Paris que je trouve assez malvenues et ne renvoie pas assez à la responsabilité de l'État. Quant à la pollution numérique, il s'agit d'une question qu'il faut porter dans nos pratiques, y compris militantes, associatives, etc., car nous sommes des pollueurs numériques ++++. Il va falloir que nous prenions nos responsabilités.

Je voudrais maintenant me concentrer sur l'accès aux droits. Je comprends l'intention de faire référence aux PIMMS ou aux autres structures de ce genre. La réalité est que si les centres sociaux et, de manière plus générale, les intervenants socioculturels sont obligés de fournir cet accompagnement « de bric et de broc » et à se décentrer par rapport à leur mission première, c'est parce que toutes les grandes administrations de l'État – et quand je dis toutes j'entends vraiment toutes –, l'Éducation nationale, les services de santé, Pôle Emploi, la CAF et même les impôts, ont

suspendu quasi totalement leur accueil physique et n'offrent aucune médiation. Il n'existe plus d'accueil classique, ou très peu, et il n'existe pas de médiation numérique. La Ville de Paris et les associations – les associations directement et nous en les finançant ou en créant d'autres dispositifs – sont obligées à suppléer le désinvestissement total de l'État, ce qui n'est vraiment pas acceptable. Ce point manque complètement dans le vœu. C'est ce qui nous mettait mal à l'aise et qui nous forçait à nous interroger. Pour les questions qu'il pose et pas forcément pour les réponses qu'il apporte, nous allons voter ce vœu. Je profite de l'occasion pour inviter celles et ceux qui ont une représentation en Conseil de Paris à demander un débat sur ce sujet parce que je pense que ce serait totalement adapté.

M. PLIEZ

Merci. Lila DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Ce serait aussi bien que Claire GOFFAUX puisse terminer sa présentation, car la compréhension du vœu se ferait peut-être plus facilement. Par rapport à ce qui est réalisé dans le 20^e arrondissement, il existe des projets sur la fracture numérique qui sont en lien – comme vous le savez – avec beaucoup de structures du numérique et de l'ESS. Vous avez des associations comme Réseau Social, Konexio ou DesCodeuses, chaque structure travaillant différemment sur le même secteur d'activités. Nous pouvons prendre comme exemple Garage Numérique, qui travaille aujourd'hui avec Réseau Social et qui a joué un rôle extrêmement important en se substituant à l'État pendant le confinement pour accompagner des personnes appartenant à des horizons différents. Des personnes âgées qui n'avaient aucun lien humain ont ainsi pu discuter et avoir des échanges qui leur ont permis d'envoyer des documents par voie électronique. Pour celles et ceux qui se trouvent dans une situation d'illectronisme total, l'association Konexio organise des formations destinées aux personnes éloignées de l'emploi et aux jeunes entre les 18 et les 25 ans.

Quant aux DesCodeuses, spécialisées dans la formation auprès des femmes, comme leur nom l'indique elles codent et décodent en travaillant sur tous les aspects de la protection. Même chose pour Garage Numérique. Si l'on demande aux jeunes ce qu'ils ont envie de faire dans le numérique, ils répondent qu'ils s'intéressent principalement à la protection des données. Aujourd'hui, nous avons monté un comité autour de l'ESS et du numérique avec sept structures qui sont basées dans le 20^e, afin de répondre à des appels à projets et de proposer des prestations aux services publics, comme dans les centres sociaux pour travailler sur la fracture numérique. De nombreux points dans le vœu présenté par le groupe Génération.s amènent à un débat qui est extrêmement important, celui de la protection des données. Pour cette raison, je vous invite à voter favorablement ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Claire GOFFAUX peut reprendre la parole.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Je reviendrai seulement sur deux aspects extrêmement importants du développement numérique. Le premier concerne la dépendance face aux entreprises américaines comme Google ou Microsoft. Je ne dis pas que la Ville ne fait rien, mais je souligne simplement l'importance de lutter contre cette dépendance. Pour ce qui est de la fracture numérique, je crois qu'il faut être conscients du nombre de personnes qui ne peuvent développer un dossier parce qu'ils n'ont ni les moyens financiers ni les connaissances nécessaires pour le faire par voie électronique. Il est vrai que l'État ferme l'accueil physique aux services publics, mais entretemps 20% des citoyen.ne.s – le chiffre est officiel – ne demandent pas les aides auxquelles ils auraient droit parce qu'ils n'ont pas accès au numérique. Ceci représente 10 milliards d'euros. Je pense sincèrement que, malgré toutes les aides apportées par les centres sociaux, le développement du numérique relève de la responsabilité de l'État, mais également de la nôtre. Développer des centres pour former des personnes qui accompagnent les citoyen.ne.s jusqu'à la résolution complète de leurs dossiers, c'est un sujet qui mériterait à mon sens de faire l'objet d'un débat.

M. PLIEZ

Merci. Eh bien, les divers points de vue ont été exprimés. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Le vœu est donc rejeté, mais je pense que nous reviendrons sur ce débat, car il s'agit d'un sujet qui pose un certain nombre de questions qui devraient peut-être être distinguées et présentées sous une autre forme.

V20-2022-423 : Vœu du groupe communiste et citoyen et du groupe Génération.s pour de nouvelles réserves pour espaces verts à inscrire au Plan Local d'Urbanisme.

M. PLIEZ

Nous passons au vœu suivant, présenté par le groupe communiste et citoyen, sur le PLU. Je crois que la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Pardon, le vœu est présenté par le groupe communiste et par le groupe Génération.s.

M. BAUDRIER

J'ai travaillé avec Virginie DASPET, je tiens à le signaler.

Rires de la salle.

Il ne faut pas qu'elle soit invisibilisée. C'est un travail collectif. Donc, c'est la troisième saison des vœux pour des réserves. Je tiens à vous informer qu'à la suite du vote de nos deux vœux précédents, la Direction de Espaces verts, la Direction du Logement et de l'Habitat continuent de travailler. Si la Direction des Affaires culturelles a des propositions de réserve qui seront jugées valides, celles-ci seront probablement insérées dans le projet de PLU qui sera soumis au vote. Comme il y en avait déjà 12 pour les Espaces verts et 200 pour la Direction du Logement et de l'Habitat, tout n'a pas encore été examiné. Nous n'avons pas encore le retour.

Pour les Espaces verts, nous avons déjà proposé 12 réserves, avec déjà plus de 3 hectares d'équipements, mais nous continuons à travailler. Je peux déjà vous annoncer la proposition d'un quatrième vœu, qui sera constitué d'amendements. Ces trois propositions d'espaces verts, en ligne avec l'objectif présenté dans tous nos Conseils d'arrondissement, concerne la création de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts dans Paris pour les adresses 5, 7 et 9 rue de Lagny et 14 rue de la Plaine, pour le 49 rue d'Avron, qui serait une extension de la réserve déjà existante au 34 rue des Haies, et pour le 114-118 rue de Lagny, un petit jardin de 2 000 m². Ce dernier est un projet que nous aurions dû réaliser depuis longtemps, le conseil de quartier l'ayant déjà suggéré il y a quinze ans. Il s'agit d'un oubli que nous vous proposons de rattraper. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Est-ce que Mme DASPET souhaite compléter ?

Mme DASPET

Juste pour le plaisir que vous me donniez la parole. Je souhaite juste rassurer M. CHEVANDIER que nous ne comptons pas détruire la totalité des logements, qu'ils soient privés ou sociaux, de la rue de Lagny.

M. BAUDRIER

Le projet concerne seulement la place des parkings et des voitures.

M. PLIEZ

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Vous souhaitez la parole M. CHEVANDIER ? Je vous en prie.

M. CHEVANDIER

Oui, je souhaite donner la position de mon groupe. Je ne crois pas que c'était opportun de laisser la parole à Mme DASPET, car ce qu'elle vient de dire n'est pas très constructif. Un mot pour vous faire savoir qu'à mesure que ce travail de PLU avance, nous nous rendons compte à quel point il s'agit d'un levier essentiel de transformation de la ville et de mise en œuvre de nos choix politiques, en l'occurrence les priorités données au logement social, à la lutte contre la spéculation et à la végétalisation de l'arrondissement et de l'espace public. Surtout qu'il est question de morceaux de parcelles à cheval entre des parcelles privées et l'espace public. C'est donc de la couture urbaine. C'est un très bon vœu que nous soutenons entièrement et qui donnera du poids aux revendications du 20^e dans la phase finale de l'instruction des adresses par les services centraux de l'Hôtel de Ville. C'est effectivement très utile.

M. PLIEZ

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-424 : Vœu de l'Exécutif relatif au financement de nouveaux équipements publics culturels dans le 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de passer à un vœu de l'Exécutif, relatif au financement de nouveaux équipements publics culturels dans le 20^e arrondissement. Je crois que la parole est à nouveau à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Oui, tout à fait. Ce vœu constitue le prolongement de projets pour lesquels des réserves étaient inscrites dans le temps et qui se concrétisent par des réalisations d'équipements publics culturels. Ces trois projets ont déjà été lancés, les autorisations de programme ont déjà été votées pour des études ou pour la réalisation de travaux qu'il faut abonder. Il s'agit en particulier de l'implantation d'un conservatoire à rayonnement régional et d'une médiathèque rue Noisy-le-Sec, un très grand projet culturel, très attendu par la population, qui comprend un local commercial pour créer une supérette suivant une demande très forte du quartier des Fougères. Il y aura des financements complémentaires et aussi un abondement pour le centre culturel de la place des Grandes Rigoles, pour prendre en compte l'augmentation du coût du bâtiment, ainsi que des crédits pour un lieu culturel à la Flèche d'Or, que nous avons pu acquérir grâce à notre mobilisation commune. C'est un appel en vue de la séance budgétaire du Conseil de Paris où, bien évidemment, des abondements budgétaires en ce sens ne manqueront pas d'être déposés par le groupe communiste.

M. PLIEZ

Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? M. BUSSY.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Nous soutenons tout à fait ce que vient de proposer Jacques BAUDRIER pour le groupe communiste. Il nous semble important par ce vœu de donner les moyens et de rappeler les priorités du 20^e arrondissement en termes d'investissements, notamment culturels. Nous nous réjouissons de ce vœu.

M. PLIEZ

Eh bien, je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-425 : Vœu du groupe Paris en Commun pour un hommage à Idir dans le 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner le vœu V20-2022-425, qui est présenté par Pascal JOSEPH.

M. JOSEPH

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureux de vous présenter ce vœu qui propose un hommage à Idir dans le 20^e arrondissement. Idir est décédé le 2 mai 2020 à Paris et est enterré au Père-Lachaise. Le contexte de crise sanitaire n'avait pas permis, en mai 2020, à sa famille et à ses amis de pouvoir lui rendre l'hommage nécessaire. En mai 2021, au nom de la municipalité du 20^e, j'avais participé à la cérémonie d'anniversaire de sa mort organisée sur sa tombe au Père-Lachaise ; en mai 2022, c'était notre maire, Éric PLIEZ, qui s'y était rendu. Nous avons pu prendre en 2021 l'engagement de lui rendre hommage. Il se trouve que j'avais rencontré Idir d'abord dans le Val d'Oise, car il était lié à la ville d'Auvers-sur-Oise. Il était également très lié au 20^e arrondissement, qu'il arpentait régulièrement. Nous avons tous en tête cette chanson de 1973, *A Vava Inouva*, et je vous ferai grâce du reste de sa biographie que vous connaissez par cœur. Cette chanson a été aussi un hymne de la rébellion et du réveil de la culture kabyle en Algérie.

Ce vœu je l'ai aussi partagé avec sa fille Thanina et je souhaite y associer son fils Yanis, ainsi que Tarik Ait-Hamou, qui a été l'un des musiciens qui l'ont accompagné dans ses concerts. L'idée est de viser mai 2023 pour célébrer l'anniversaire de son décès. Nous avons laissé ouvertes toutes les possibilités, à savoir les plaques commémoratives, les hommages et les lieux en listant ceux qu'il arpentait régulièrement – vous les avez dans le vœu, je n'y reviendrai pas –, afin que la commission de nomination des rues puisse faire une proposition. Bien évidemment, je vous invite à enrichir ce vœu avec vos suggestions pour que le 20^e résonne du nom d'Idir. Je vous remercie.

M. PLIEZ

M. François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire et merci Pascal JOSEPH pour ce vœu que nous voterons. Je souhaite quand même ajouter qu'Idir était un poète et non un simple interprète. Je pense que ce vœu mériterait que la poésie d'Idir y soit évoquée, puisqu'un grand nombre d'enfants kabyles ont été bercés par les poésies d'Idir, contées ou chantées par leurs grand-mères.

M. PLIEZ

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous aussi avons envie de nous exprimer sur ce grand chanteur qu'était Idir. Idir a fait de Ménilmontant et de la rue des Maronites son quartier général. On pouvait le croiser quasi quotidiennement au Petit Balcon ou à La Pétanque, les cafés du quartier. Quand il se baladait dans les rues de ce quartier populaire et métissé, il était continuellement salué, embrassé, sollicité. Tout le monde l'appelait l'anti-vedette. D'après ses amis, il se prêtait volontiers au jeu. Ménilmontant est devenu un peu son chez lui, il y venait régulièrement pour rencontrer la communauté kabyle, l'Association de Culture Berbère dite ACB.

Arrivant en 1975, il avait fait sa carrière en France et singulièrement à Paris. Aujourd'hui, comme l'a dit Pascal JOSEPH, il repose dans le 20^e arrondissement au Père-Lachaise. Il est en quelque sorte et pour l'éternité citoyen de cet arrondissement, qu'il avait fait sien de son vivant. Voilà pourquoi, par-delà même la personnalité de l'homme, son parcours et son rayonnement artistique, il nous semble impératif, en hommage et en fidélité, d'inaugurer une plaque, voire une rue Idir dans le 20^e, et mieux encore vers Ménilmontant, cette partie de l'arrondissement où il aimait retrouver ses amis, sa famille et ses connaissances. Cette rue Idir inscrirait dans notre arrondissement les paroles et la voix d'un homme de paix et de cœur, et donnerait un peu plus de visibilité à la réalité sociologique du quartier, notamment migratoire, riche et diverse. Elle traduirait cette part culturelle et linguistique, « notre âme » comme il aimait le dire, devenue aussi française et porterait enfin un message clair, celui d'une laïcité, d'une citoyenneté où chacun.e peut vivre de ses convictions sans craintes ni contraintes, émancipé de pressions communautaires, idéologiques et religieuses, et éloigné des logiques et pensées binaires. Comme le disaient ses amis, un jour peut-être à Ménilmontant nous habiterons dans la rue Idir. Nous voterons avec enthousiasme ce vœu.

M. PLIEZ

Marthe NAGELS.

Mme NAGELS

J'interviens seulement pour vous dire que nous sommes, nous aussi, très heureux de voter ce vœu et pour vous proposer d'accompagner le dévoilement de cette plaque ou de cette rue avec une petite programmation culturelle. De nombreux acteurs culturels de l'arrondissement seraient très heureux de prendre le relais et de fêter Idir.

M. PLIEZ

Merci. Procédons au vote.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-426 : Vœu de l'Exécutif relatif à la pérennisation des missions des Espaces Dynamiques Insertion.

M. PLIEZ

Nous passons au vœu suivant, qui vous sera présenté par Lyes BOUHDIDA-LASSERRE.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Chers collègues, par ce vœu nous exprimons une incompréhension, un mécontentement face à l'absence de visibilité quant à l'avenir des EDI, les Espaces Dynamiques Insertion, dont les financements reviennent à 80% à la Région dans la convention qui se clôt dans quelques semaines, fin décembre. Officiellement à ce jour, les EDI franciliens sont voués à disparaître. Ils n'ont aucune

visibilité quant à leur avenir. Cette décision qui n'est pas encore assumée et le flou engendré sont tout simplement insupportables.

Insupportables d'abord car les EDI sont essentiels pour les 2 500 jeunes qu'ils accompagnent chaque année vers l'emploi et la formation. Les EDI prennent en charge les jeunes sans formation, sans emploi, sans soutien familial, mais aussi les jeunes qui sont hors des sentiers administratifs, qui sont issus de l'ASE et de la PJJ, et les victimes d'harcèlement. Bref, des jeunes aux parcours difficiles, parfois chaotiques, mais dont un coup de pouce ou un accompagnement personnalisé pourraient changer la vie. En Île-de-France, ce sont 26 EDI qui sont mobilisés auprès des jeunes. Pour le 20^e, l'EDI le plus proche se situe dans le 11^e arrondissement et est géré par l'association Jeunesse Feu Vert, association que nous connaissons tous, notamment pour son travail dans le domaine de la prévention.

Insupportables ensuite car les résultats sont positifs et ne sont plus à démontrer. Dans un rapport de la Région elle-même, il est indiqué que le taux de résolutions des problématiques est très satisfaisant, 74%, et que le taux de sorties positives est également très satisfaisant, 52% en emploi plus formation. Leur fermeture annoncée est donc tout simplement incompréhensible. Pourquoi mettre fin à un dispositif qui marche et qui a fait ses preuves ? Nous pensons que la puissance publique se doit d'avoir une vision de long terme et pas seulement une vision courttermiste et comptable. Il est particulièrement insupportable que la Région ait longtemps fait croire le contraire aux acteurs du secteur. En mars dernier, elle avait demandé de coconstruire un appel à projets pour le financement 2023-2026 avec comme échéance le mois de septembre. Les associations ont travaillé durant des mois, mais en août il n'y avait toujours pas de nouvelles. En septembre il y a eu enfin une fumée blanche et la Région a donné des indications aux porteurs des projets. Malheureusement, c'est finalement une revue complète des dispositifs régionaux qui est annoncée et, à ce jour, il n'existe aucune visibilité quant à l'avenir des EDI.

Quelle que soit l'issue des prochaines semaines, nous pouvons d'ores et déjà déplorer un manque de considération patente, anxigène et préjudiciable sur le terrain. Il semblerait que l'objectif de la Région soit de mettre fin à ce dispositif essentiel, éventuellement de le faire évoluer vers un autre modèle, ce qui pénalisera la continuité et potentiellement les emplois en place. Chers collègues, nous sommes ici face à un cas d'école des insuffisances, voire des carences que nous subissons en Région Île-de-France, en premier lieu la réduction des fluides de transport, les galères dans les transports en commun, compensées – si je puis dire – par la négative avec l'augmentation du tarif Navigo. C'est un nouveau recul, signe du désengagement progressif et sournois que nous ne pouvons que déplorer. Par ce vœu, nous demandons donc que la Ville de Paris exprime sa forte inquiétude face à cette absence de réponses et de perspectives de la Région Île-de-France quant à la pérennité des financements des EDI. Enfin, que la Région Île-de-France publie rapidement un nouvel appel à manifestation d'intérêts permettant aux EDI de poursuivre et de renforcer leurs actions en direction des 2 500 jeunes sortis du système scolaire et en grande exclusion.

M. PLIEZ

Merci. M. SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Nous voterons évidemment ce vœu et nous nous joignons à cette alerte nécessaire. Nous ne comprenons pas d'ailleurs pourquoi les EDI sont remis en cause par la Région. Il est vrai que, ces derniers temps, Mme PECRESSE fait beaucoup parler d'elle en mal, avec le Navigo, les lycées professionnels et les EDI. En même temps, quand j'entends Othman NASROU, libéral confirmé qui s'occupe de ce dossier à la Région, affirmer que « il faut en finir avec l'État-nounou », je ne sais pas s'il considère les EDI comme des dispositifs-nounou, mais je trouve dramatique que cela concerne des jeunes qui sont invisibilisés parce qu'ils ne sont ni en emploi ni en formation ni à l'école. Il s'agit de 400 000 jeunes en Île-de-France, peut-être plus de 60 000 à Paris. Ces dispositifs ne s'adressent qu'à 2 500 jeunes, mais ils marchent et c'est ça qui est dramatique. Pour une fois qu'il y a des dispositifs qui fonctionnent – peut-être pas à 100%, mais ils fonctionnent –, c'est dramatique de les remettre en question, même si la Région parle d'un nouveau dispositif. Pour l'instant cependant elle ne précise rien, et tout le monde est dans le flou total.

M. PLIEZ

Mme DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Nous pouvons être en colère. Je n'ai pas l'habitude de citer des noms, mais là nous pouvons le faire : c'est la politique de Valérie PECRESSE, c'est la continuité de la politique qu'elle a engagée depuis des années en matière de formation professionnelle. Suspendre les financements des EDI en cette période, c'est vraiment honteux, car nous connaissons les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes de nos quartiers en matière d'insertion. Contrairement à Mme PECRESSE, je ne parle pas seulement d'emploi mais d'accompagnement individualisé, de parcours de formation, d'acquisition de compétences transversales, d'autonomie, de travail fait dans la dentelle par un certain nombre de professionnels. Ce travail ne peut pas être quantifié, ce qu'elle voudrait faire à travers son nouveau soi-disant appel à projets, qui ne permettra pas aux jeunes de trouver une place dans la société.

En n'annonçant pas à temps les appels à projets, la Région a volontairement mis fin à ce dispositif, a volontairement mis fin à des associations qui ont mené pendant des années un travail formidable et qui sont obligées en cette fin d'année, faute de subventions, à licencier une partie de leurs salariés. Déjà 42 licenciements sont annoncés dans les associations qui accompagnent les jeunes. Ce qui se passe n'est pas la fin d'un dispositif, c'est la continuité de la politique engagée par la Région de la privatisation de la formation. C'est la continuité de la fermeture de sept lycées professionnels parisiens, c'est la continuité des subventions qui sont orientées de plus en plus vers le privé, vers des grands campus ou des grandes entreprises internationales qui absorbent les financements destinés à accompagner nos jeunes et à leur permettre de trouver une place dans la société. Nous remettrons toujours en cause cette logique marchande et nous voterons toujours contre tous les projets qui ne permettent pas aux jeunes de pouvoir vivre et de pouvoir s'intégrer dans notre société. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Est-ce que nous avons dans cette assemblée quelques relais potentiellement à la Région ? Je les invite à réfléchir à ce vœu spécifique, qui s'adresse à des jeunes qui ne se rendent même pas à l'émission locale tellement ils sont en situation de décrochage, et qui méritent clairement d'être sauvés. Je vous invite à être notre relais auprès de la Région. Nous pouvons nous prononcer, si vous le voulez bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-427 : Vœu de l'Exécutif relatif à la circulaire du 17 novembre 2022 renforçant les mesures de contrôle des étrangers en France.

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen de l'avant-dernier vœu, le V20-2022-427. C'est moi qui vous le présente.

Le ministère de l'Intérieur a publié le 17 novembre dernier une circulaire aux préfets visant à l'inscription systématique des personnes sous OQTF au fichier des personnes recherchées, afin que ces personnes et familles soient systématiquement assignées à résidence lorsqu'elles ne peuvent être placées en rétention administrative et que leurs droits sociaux soient suspendus. Cette circulaire précise que « à la demande du Président de la République nous travaillons à vous donner des outils pour une application effective de la vérification des situations administratives des étrangers pris en charge indument par l'hébergement d'urgence ». Elle demande également aux préfets d'objectiver les situations de personnes sous OQTF présentes dans le logement social et de mettre en place un dispositif visant à les signaler aux bailleurs.

En fait, cette instruction assimile les étrangers en situation administrative précaire à des délinquants menaçant l'ordre public. Elle est stigmatisante et discriminatoire pour des milliers de personnes et

familles déjà confrontées à une succession d'obstacles administratifs dans l'accès ou le renouvellement d'un titre de séjour, aux difficultés à obtenir des rendez-vous dans les délais en Préfecture ou à l'OFIL et aux nombreux freins à l'accès à l'emploi et plus globalement à l'accès aux droits. Ces dispositions portent gravement atteinte à la dignité humaine et au principe d'accueil inconditionnel dans l'hébergement des personnes sans domicile fixe inscrit dans la loi. Petite parenthèse : qui dit « pas d'hébergement », dit « rester à la rue et grossir les files des SDF ».

Ni les associations de solidarité ni les bailleurs sociaux n'ont pour mission de contrôler la situation administrative des personnes qu'ils accompagnent. Ces mesures de contrôle et de délation sont contraires aux principes élémentaires du travail social, et je dirais plus globalement de l'humanisme. Les bailleurs n'ont pas vocation à participer à des mesures d'assignation à résidence, mesures qui portent gravement atteinte aux libertés individuelles et dont la légalité est douteuse. Aussi, sur proposition de l'Exécutif, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le gouvernement afin :

- de rappeler la ferme opposition de la Ville aux mesures prévues dans l'instruction du 17 novembre 2022 de contrôle de la situation administrative des personnes et d'assignation à résidence dans les structures d'hébergement, le logement social et les lieux de solidarité de la capitale ;
- que l'État prenne des mesures pour faciliter l'accès aux Préfectures et à l'OFIL dans le cadre de la demande d'asile, d'un titre de séjour ou d'un renouvellement de titre, et élargisse les critères de délivrance des titres de séjour notamment pour raison humanitaire ;
- que les préfets facilitent dans ce cadre l'accès à un titre de séjour pour les familles hébergées depuis plusieurs années dans des structures d'accueil franciliennes, avec le concours des associations et organismes d'aide aux étrangers et de lutte contre l'exclusion.

Nous pensons que notre priorité devrait être de nous occuper notamment des familles à l'hôtel depuis des années sans titre de séjour. Notre priorité devrait être de les sortir des hôtels en les régularisant, sachant qu'une majorité d'entre eux travaillent et ne sont pas expulsables. Je vous en remercie.

Applaudissements de la salle.

M. PLIEZ

Y a-t-il des interventions ? Mme TRACHEZ, Mme GAFFORELLI, Mme GARRIGOS et M. SOREL.

Mme TRACHEZ

Merci Monsieur le Maire. Le groupe écologiste votera, bien évidemment, en faveur de ce vœu. Je tenais juste à amener une petite touche d'espoir supplémentaire car, il y a quelques jours, le Tribunal administratif de Rouen a pris une décision qui fait écho à ce vœu. En effet, le préfet de la Seine-Maritime a eu la bonne idée de faire une circulaire pour demander aux gestionnaires des centres d'hébergement d'urgence d'exclure de leurs dispositifs d'insertion les étrangers qui faisaient l'objet d'une OQTF. On n'est pas tout à fait dans la même situation mais presque, car le préfet de la Seine-Maritime demandait aux intervenants sociaux de faire le tri et de lui faire savoir si ces étrangers pouvaient accéder aux procédures d'insertion. Toutefois, le Tribunal administratif de Rouen a considéré que ce n'était pas de la compétence du préfet de prendre ce genre de décisions et que ce n'était pas à lui d'arrêter les règles d'éligibilité des demandeurs à l'accès à ce dispositif d'insertion. Je voulais le souligner, puisque souvent la voie judiciaire est notre alliée.

M. PLIEZ

Merci. Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. La circulaire du 17 novembre 2022, envoyée aux préfets par le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, leur demande, sans attendre les nouvelles évolutions législatives, de traiter le refus de séjour avec OQTF suivant les méthodes employées pour le suivi des étrangers délinquants. Plus précisément, elle donne comme instruction de ne plus accorder de délais de départ

volontaire, de doubler systématiquement les OQTF d'une interdiction de retour sur le territoire, d'assigner à résidence celles et ceux qui ne sont pas placés en centres de rétention, d'insérer les personnes sous OQTF dans les fichiers des personnes recherchées, de faire supprimer les droits sociaux éventuellement acquis (prestations CAF, attribution de logements sociaux), avec la promesse de mettre en place dans les prochaines semaines l'exercice d'une véritable police du séjour, c'est-à-dire prendre des OQTF à échéance et titre en cours en réexaminant la situation des personnes sans attendre. Tout ceci allant de pair avec une augmentation des capacités de rétention.

À échéance janvier-février 2023 une nouvelle loi immigration est encore prévue. Que pouvons-nous attendre du prochain projet de loi sinon qu'il aille encore plus loin dans cette direction répressive et anti-étrangers ? Nous sommes contre ce nouveau projet de loi qui vise surtout une série de durcissements pour parvenir à davantage d'efficacité en matière d'expulsion, que ce soit en réformant les procédures d'asile ou en réduisant drastiquement le nombre de recours auquel ils ont accès les étrangers qui contestent leur expulsion. Cette loi est fondée sur la stigmatisation et sur les raccourcis assimilant immigration et délinquance. Nous nous y opposons fortement. Nos politiques publiques doivent être fondées sur l'accueil et la solidarité, et garantir le respect et la dignité des droits fondamentaux des personnes exilées. Il existe ici un droit inconditionnel de l'accueil. Nous devons le réaffirmer à l'heure où s'expriment ouvertement les idées xénophobes et racistes. Si Macron le fait, c'est uniquement pour consolider sa majorité de circonstance de droite ou d'extrême droite, cette petite politique qui se fait au détriment des droits humains. Nous remercions notre Exécutif d'avoir pris l'initiative de ce vœu. Notre 20^e s'appelle solidarité. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Laurent SOREL.

M. SOREL

Tout a été dit et il est déjà bien tard. Je vais me contenter de remercier l'Exécutif pour ce vœu qui est d'autant plus important dans le contexte actuel. Nous avons tous subi l'ambiance détestable qui s'est créée après la mort de la petite Lola, avec les réseaux d'extrême droite qui ont profité de cette triste affaire pour cibler les étrangers et les assimiler à des délinquants. La campagne de presse aussi, qui considérait que la délinquance à Paris venait essentiellement des étrangers. Dans cette situation, bien évidemment, Gérald DARMANIN surfe sur les idées d'extrême droite, en voulant faire à priori plus dur que Mme LE PEN. Il est absolument indispensable de faire en sorte que les bailleurs et les gestionnaires des hébergements d'urgence ne soient pas transformés en supplétifs de la police, qu'il n'y ait pas une ambiance de dénonciation des étrangers. Nous voterons avec enthousiasme ce vœu.

M. PLIEZ

Mme GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Oui, par rapport aux interventions précédentes, il est effectivement prévu que le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, présente une loi qui va encore durcir l'immigration en début 2023, notamment en ce qui concerne les OQTF. Il est vrai que depuis plusieurs mois nous pouvons constater combien la question des OQTF et les reconduites à la frontière sont devenues une obsession pour la droite et le gouvernement. À propos de ces OQTF, on nous dit que la justice s'est prononcée et que la loi doit être appliquée. Mais on oublie de nous dire que cette justice se trompe souvent et remet en cause le droit d'asile. Je voudrais citer le cas de Babacar, qui le 7 novembre dernier à 14h30 a été expulsé vers la Guinée, son pays d'origine, alors qu'il était en France depuis 2017. Il avait demandé l'asile parce qu'il est homosexuel. À deux reprises sa demande a été déboutée par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), ce qui n'a pas empêché qu'il soit renvoyé dans un pays où l'homosexualité est pénalisée et où il risque la mort, alors qu'en France elle est reconnue comme une des conditions pour obtenir le droit d'asile depuis 1998.

Je voudrais également revenir sur cette famille iranienne avec deux enfants qui se trouve actuellement à Perpignan et qui est menacée d'être expulsée vers l'Iran. Elle est menacée alors que le père de famille a été condamné à mort parce qu'il a renoncé à la religion musulmane. Or, la CNDA à

deux reprises a estimé que sa demande n'était pas suffisamment motivée, et pourtant on connaît bien les proportions dans lesquelles la peine de mort est appliquée en Iran qui est, après la Chine, le deuxième pays qui exécute le plus au monde. Nous pouvons toujours nous dire que nous allons appliquer les décisions de justice, mais interrogeons-nous déjà sur ce que sont les OQTF avant de demander de mettre à mal notre droit d'asile. Je finirai en disant qu'aujourd'hui en Iran les personnes qui se présentent à l'hôpital parce qu'elles ont été blessées sont dénoncées immédiatement à la police. Les personnes qui viennent chercher de la solidarité dans les institutions qui ont été créées à cet effet en France, allons-nous aussi les dénoncer ? De quel pays serions-nous, de quel pays des droits de l'homme et de son universalité ? Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci pour vos interventions. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-428 : Vœu de l'Exécutif pour la suspension du gynécologue Émile Daraï et l'arrêt de ses consultations publiques à l'hôpital Tenon (20^e).

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen du dernier vœu de la soirée, qui vous est présenté par Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord vous informer que les élu.e.s de La France Insoumise avaient déposé un vœu sur ce sujet, mais qu'ils l'avaient fait après la date limite. Notre groupe a ainsi repris leur vœu, car le sujet nous semblait mériter notre attention. Je serai moins virulente qu'à tout à l'heure mais le thème est suffisamment grave. Une enquête est en cours et des femmes sont en souffrance. Vous connaissez les faits, nous en avons déjà parlé en Conseil d'arrondissement. Ce que nous demandons essentiellement, c'est que ce professionnel de santé n'exerce plus par prévention en attendant son jugement. D'ailleurs à quel titre un jugement a-t-il pu être rendu lui permettant d'exercer dans le public et non plus dans le privé ? Nous posons une double question sur le regard porté sur les structures publiques en matière de santé. Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^e arrondissement demande ainsi à l'AP-HP la suspension immédiate d'Émile Daraï de ses consultations publiques à l'hôpital Tenon et que la Ville de Paris interpelle à nouveau l'AP-HP dans ce sens. Je vous appelle à voter pour ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. M. SOREL et M. BOYAJEAN.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. En premier lieu, nous remercions nos collègues d'avoir repris notre vœu parce que nous nous sommes trompés dans les délais. Je ne répéterai pas ce qui vient d'être dit, je voudrais simplement vous informer qu'il y a eu un rassemblement, le 22 novembre, devant l'hôpital Tenon pour demander la suspension du gynécologue Émile Daraï, rassemblement organisé par le collectif féministe Stop VOG. Il serait bien de voter ce vœu pour être le relais des revendications portées par les féministes. J'ajouterais de ma part que cette affaire me touche particulièrement, même si je ne suis pas une femme, parce que la mère de mes filles a accouché à l'hôpital Tenon. Elle n'est pas une victime d'Émile Daraï, mais je pense à toutes les femmes qui l'ont été et qui le seront encore ou, en tout cas, qui craindront de l'être si ce gynécologue continue à exercer.

M. PLIEZ

Merci. M. BOYAJEAN.

M. BOYAJEAN

Merci Monsieur le Maire. Bien évidemment, je ne vais pas intervenir sur le fond de ce vœu. Il va de soi que nous sommes complètement et intégralement attachés à la lutte contre les violences qui sont faites aux femmes et, singulièrement, quand il s'agit de violences très graves comme c'est le cas dans cette affaire. Je crois qu'une certaine unanimité se dégage ici. Je voudrais plutôt intervenir sur la procédure. Il s'agit d'une dramatique affaire qui concerne 36 victimes, et peut-être plus d'ailleurs, mais 36 personnes ont porté plainte. L'autorité judiciaire a été saisie et une enquête est en cours. J'étais un peu surpris – et certainement vous aussi – que l'enquête ait été ouverte par violences volontaires alors que des plaintes avaient été formulées par agressions sexuelles qui ressemblaient fortement à des viols. Et quand je dis « ressemblaient », c'est un euphémisme. C'est l'autorité judiciaire qui est compétente sur ce sujet, il ne nous appartient pas – et je viens à l'objet de mes remarques – et je ne crois pas qu'il appartienne à un Conseil d'arrondissement de se prononcer sur ce sujet. Je sais bien que les faits se sont passés dans le 20^e arrondissement, mais du moment qu'une information est ouverte, je ne suis pas certain que cette assemblée soit le lieu d'en débattre, même si nous pensons la même chose sur le drame qui constitue ces faits.

Dernier point, et là je rejoindrai peut-être certaines observations des intervenants précédents, parallèlement à l'enquête judiciaire – comme vous le savez – une enquête administrative a été ouverte. C'est tout à fait normal. La présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP a demandé que cette enquête soit ouverte et grand bien lui soit fait. En revanche, quand on ouvre une enquête administrative, on a la possibilité de prendre une mesure de sûreté, notamment sur des faits aussi graves, et cette mesure de sûreté est la suspension. Le juge l'a fait intelligemment dans son contrôle judiciaire puisqu'il a prononcé l'interdiction d'exercer dans le privé pour cet individu qui, comme on n'a pas de suspension administrative, continue cependant à exercer dans le public. C'est extraordinaire ! Autrement dit, il peut y avoir des victimes ultérieures – ce que je n'espère évidemment pas – parce ce gynécologue exercera dans des consultations publiques. Personnellement, je pense qu'il faudrait insister pour que la présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP saisisse les autorités compétentes afin de suspendre le plus vite possible ce médecin. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait plus tôt ? Merci.

M. PLIEZ

M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Ce que vous demandez, M. BOYAJEAN, c'est exactement ce qui est écrit dans l'attendu du vœu. Si nous déposons ce vœu, c'est parce qu'il est question d'un établissement public de santé qui se trouve dans le 20^e. Nous sommes fondés à nous exprimer sur ce sujet. De qui parlons-nous ? Nous parlons d'un professionnel de santé de 66 ans qui fait l'objet de 36 plaintes pour viol, qui après une enquête interne de l'AP-HP a été démis de ses responsabilités de chef de service, qui a été mis en examen le 23 novembre, qui est désormais placé sous contrôle judiciaire avec notamment l'interdiction de tenir des consultations privées de gynécologie. Effectivement, on ne parle pas de consultations publiques. La France ne pourra jamais s'enorgueillir d'être un pays qui lutte efficacement contre les violences sexuelles et sexistes à l'égard des femmes tant qu'on n'arrivera pas au milliard d'euros qu'aujourd'hui toutes et tous défendons, tant qu'on n'arrivera pas à accompagner correctement les femmes victimes de violences sexuelles et sexistes, en particulier celles qui déposent une plainte, et tant que ce type de situations, qu'on pourrait résumer d'administratives, se posent. Je crois qu'on s'en honorerait tous collectivement à voter unanimement ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'ordre du jour de la séance est épuisé. Je vais donc lever la séance. Je vous demande encore quelques secondes de patience pour vous donner quelques informations. Les dates des prochains conseils sont les suivantes : le mercredi 8 mars, le jeudi 25 mai et le jeudi 22 juin 2023. Bien évidemment, nos conseils d'arrondissement auront lieu avant le Conseil de Paris. Un le mercredi et les deux autres le jeudi. Comme chaque année, nous commémorerons la Journée de la Laïcité, le 9 décembre prochain, et avec Pascal JOSEPH nous vous y convions. La cérémonie du 9 décembre à 15h15 aura lieu avec la complicité active de l'école du 31 rue Étienne Dolet. Le prochain mois de décembre nous vous proposons de nous retrouver lors des Déambulations festives en fanfare que la Mairie du 20^e organise le 9 décembre de 16h30 à 18 heures entre la Porte des Lilas, la Porte de Montreuil et la Mairie du 20^e, et le 15 décembre de 16 heures à 17h30 de la Mairie vers Belleville. Ce sera l'occasion de découvrir les décorations du 20^e que nous avons financées. Je vous remercie et je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.